
ESS, TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

ÉTUDES & DOSSIERS | JUIN 2021
Économie sociale





COMPRENDRE POUR AGIR

ESS, TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS

Sous la direction de Denis STOKKINK



Régions, départements, intercommunalités, communes... Plus de 160 collectivités françaises engagées dans une démarche de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) rejoignent le RTES autour d'une conviction : l'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des territoires.

Le RTES agit pour :

- Promouvoir les initiatives des territoires, à travers ses publications, son site internet, l'organisation de rencontres...
- Valoriser auprès des institutions la richesse des actions menées,
- Favoriser le transfert de bonnes pratiques, à travers des journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations...
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre.

Au niveau européen, le RTES agit depuis de nombreuses années pour faire progresser la culture européenne au niveau territorial comme vecteur de développement de l'ESS et porter la voix des collectivités adhérentes et favoriser l'inscription de l'ESS dans l'agenda des institutions européennes.

<https://www.rtes.fr/>



Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable. PLS se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale.

L'équipe POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, dotée de solides compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements, œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

<https://pourlasolidarite.eu/>

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS : DES DÉFIS EUROPÉENS	4
1. Une réalité différente entre pays européens	4
2. Les territoires ruraux	5
3. Les quartiers urbains en crise en Europe	8
II. ÉCONOMIE SOCIALE : QUELLES RÉPONSES AUX ENJEUX DES TERRITOIRES FRAGILES RURAUX ET URBAINS ?	11
1. En milieu rural	11
2. En milieu urbain	14
3. Rôle de l'ESS dans la cohésion entre territoires urbains et territoires ruraux	16
4. Les modalités de soutien des collectivités territoriales aux acteur.rices de l'ESS dans les territoires défavorisés	17
III. LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS AU SERVICE DE L'ESS DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET LES QUARTIERS URBAINS EN CRISE	20
1. Le Fonds social européen	21
2. Le Feder au service du développement territorial	23
3. La politique agricole commune et l'approche européenne du développement local	25
IV. RECOMMANDATIONS	28
BIBLIOGRAPHIE	30

AVANT-PROPOS

La cohésion économique et sociale entre territoires est au cœur de la construction européenne. Dès 1957, le traité de Rome mentionne dans son préambule la nécessité « de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées ». L'histoire de la construction européenne repose sur une volonté de développement territorial homogène et c'est pour répondre à cet objectif que les Fonds structurels se sont mis en place. POUR LA SOLIDARITÉ-PLS et Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) sont convaincus que l'économie sociale et solidaire (ESS), modèle de transformation porteur de sens, est une économie en capacité de renforcer la cohésion au sein des territoires et entre territoires.

L'ESS repense la manière de répartir les richesses, réorganise les solidarités et les chaînes de valeurs, et propose des solutions innovantes et durables aux problématiques rencontrées par les territoires et les habitant.e.s (mobilités douces, alimentation accessible, énergies renouvelables, solidarités générationnelles, inclusion...). S'appuyant sur un fort ancrage territorial, les acteur.rice.s de l'ESS jouent un rôle central, en milieu rural comme urbain, en développant des services adaptés aux besoins du territoire et de ses habitant.e.s, en créant des emplois non-délocalisables, et en contribuant à la qualité de la vie dans les territoires. Vecteur de la transition écologique, démocratique, énergétique, économique, laboratoire d'innovation, l'ESS redynamise les territoires et favorise leur coopération. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le.la salarié, le.la consommateur.rice, le.la citoyen.ne et les générations futures. L'ESS apparaît comme un modèle porteur de sens, à même d'apporter les réponses inclusives, durables, sociales et adaptées aux problématiques rencontrées par les territoires les plus fragiles.

L'enjeu est d'importance et il est nécessaire que la politique de cohésion de l'Union européenne accompagne davantage les acteur.rice.s actuel.le.s de l'ESS et s'appuie pleinement sur les potentialités de ce modèle économique.

Cette étude s'attache à analyser de quelle manière la synergie entre collectivités territoriales, acteur.rice.s de l'ESS et Union européenne peut être source de développement économique et social et de cohésion sociale dans les territoires urbains et ruraux. Comment l'ESS permet-elle de revitaliser des territoires ruraux marqués par la fuite des services et de l'emploi ? Comment l'ESS permet-elle de lutter contre les fractures en milieu urbain ? Quelles recommandations et bonnes pratiques à destination de l'Europe et des territoires ?

C'est parce qu'elle sera en mesure de proposer un projet /une vision partagé.e d'une société européenne plus juste, fondée sur la solidarité et la cohésion sociale, que l'Europe pourra mobiliser les citoyen.ne.s. Et l'ESS, parce qu'elle est une économie de proximité, basée sur la mobilisation des citoyen.ne.s, est un puissant levier.

Solidairement vôtres,

Patricia Andriot,
Vice-présidente du
RTES

Denis Stokkink,
Président de POUR
LA SOLIDARITÉ

Théo Buratti,
Chargé de projets POUR
LA SOLIDARITÉ

INTRODUCTION

La population européenne est répartie de façon inégale sur le territoire, dont une écrasante majorité se trouve en milieu urbain. En 2018, près de 70% des citoyen.ne.s européens résidaient en villes (39,3% dans les grandes villes et 31,6% dans les villes et banlieues), alors que 29% de la population vivaient en zone rurale¹. Pourtant, de nombreuses villes européennes portent en leur sein des fractures, que ce soit entre quartiers ou au sein de ceux-ci. Certaines zones urbaines sont ainsi dites « en crise » : cela désigne la présence de plus fortes inégalités, qui se traduisent par exemple par des taux de chômage ou de déscolarisation plus importants, des conditions de logement plus difficiles, un manque de services, plus de criminalité... Les territoires ruraux ne sont pas non plus épargnés, malgré un indéniable mouvement d'attraction de certaines zones rurales en raison des avantages qu'elles proposent (coûts de vie et de logement généralement inférieurs à ceux du milieu urbain, plus d'espace, moins de pollution, environnement moins stressant et de manière globale, une meilleure qualité de vie). À l'instar des quartiers urbains en crise, les territoires ruraux sont confrontés aux défis du logement, de l'emploi, de l'éducation ou de la santé, même si les raisons peuvent être différentes. Eurostat met ainsi en avant « *une série d'inconvénients (éventuels), par exemple les perspectives/choix réduits en ce qui concerne l'enseignement ou l'emploi au niveau local, l'accès difficile aux soins ou aux transports, le moindre équipement en termes d'infrastructures culturelles/sociales destinées aux loisirs.* »²

Pourtant, les territoires fragiles ne manquent pas d'atouts face aux transitions auxquelles nos sociétés sont confrontées : qu'on parle de transition alimentaire ou énergétique, la ressource se trouve principalement dans les territoires ruraux et cela doit être valorisé. La révolution digitale induit aussi d'autres possibilités d'organisation de la production et de localisation du travail : cela donne de nouvelles perspectives d'usage de l'espace, principalement disponible en milieu rural. Ces bouleversements constituent une très belle opportunité pour créer de nouvelles formes de solidarités entre les territoires et donc de cohésion territoriale.

En tant que modèle économique porteur de sens, présent dans tous les secteurs d'activités et regroupant un ensemble de structures qui cherchent à concilier solidarité, utilité, sociale, performance économique et gouvernance démocratique, l'ESS apparaît comme la solution pour lutter contre la désertification des territoires ruraux et traiter les problématiques rencontrées par les quartiers urbains en crise, ainsi que restaurer le lien social tout en intégrant les enjeux de transition. L'ESS englobe une grande diversité d'acteurs : entreprises, associations, coopératives, collectivités, organisations non gouvernementales, société civile, citoyen.ne.s... Collaboration et coopération entre ces structures sont intrinsèques à l'ESS et en font sa richesse pour produire des biens et services à finalité sociale. L'échelle territoriale constitue par excellence le domaine d'intervention de l'économie sociale, ce qui la rend particulièrement pertinente pour intervenir dans les espaces ruraux ou urbains. Parce qu'elle remet l'humain et le lien social au cœur de l'action, l'ESS contribue à retisser les solidarités brisées, et s'attache à améliorer les conditions de vie de ceux.celles qui en ont besoin : trouver un emploi, recevoir de l'aide, organiser des rencontres et des échanges, mise en place de services, aide au logement... Les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer. En s'alliant aux structures de l'ESS, elles peuvent envisager une autre manière de répondre aux problèmes que les politiques publiques ne sont pas en mesure de résoudre seules. L'ESS ne doit pas être envisagée comme dernier recours, mais plutôt comme voie principale d'action. Les Fonds européens structurels et d'investissement peuvent être des ressources importantes dont peuvent se saisir les territoires pour financer des projets de l'ESS.

Après une première partie consacrée aux défis rencontrés par les territoires ruraux et urbains à l'échelle européenne, cette étude présente les atouts dont dispose l'ESS pour y répondre, la façon dont les Fonds européens structurels et d'investissement peuvent être mobilisés pour soutenir le développement de l'ESS en faveur de la cohésion sociale, économique et territoriale et enfin une série de recommandations portées par PLS et le RTES.

¹ Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015.

² *Ibidem.*

I. TERRITOIRES RURAUX ET URBAINS : DES DÉFIS EUROPÉENS

1. UNE RÉALITÉ DIFFÉRENTE ENTRE PAYS EUROPÉENS

La population européenne n'est pas équitablement répartie entre les États membres. Ainsi, les pays où la part de population rurale est la moins importante sont l'Allemagne (22,4%), l'Italie (18,9%), la Belgique (18%) et les Pays-Bas (14,7%)³. Malte domine le classement, mais se pose comme cas particulier, car 0,3% de sa population vit en zone rurale : la quasi-totalité des habitant.e.s se trouve dans la zone métropolitaine ou les banlieues de La Valette. En revanche, en Lituanie la majorité de la population habite en dehors des villes, à près de 56,2%, ce qui en fait le seul État de l'Union dans ce cas de figure. Elle est suivie par le Danemark, la Croatie, la Lettonie, la Hongrie, la Slovénie et le Luxembourg, où cette part oscille entre 45 et 49%⁴. Ces données chiffrées montrent que les territoires européens sont loin d'être uniformes, et que chaque État membre possède ses propres spécificités.

A l'échelle européenne, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale apparaît comme plus présent dans les zones rurales, où 23,7% de la population y était soumise en 2018⁵. Être soumis à ce risque signifie se trouver dans au moins une des trois situations suivantes : pauvreté monétaire⁶, privation matérielle aigüe⁷, ménage à très faible niveau d'intensité de travail⁸. « En 2015, 118,8 millions d'Européen.ne.s étaient exposé.e.s au moins à l'un de ces trois types de risque et 9,2 millions aux trois risques cumulés. »⁹, et le risque de pauvreté monétaire était le plus important. Le taux AROPE¹⁰ est l'indicateur principal utilisé dans la stratégie Europe 2020 pour déterminer la cible de pauvreté. Eurostat rapporte un clivage géographique marqué¹¹ : il est possible de distinguer deux grands ensembles de pays :

- De nombreux pays baltes, du sud et de l'est de l'Europe accueillent les populations rurales les plus concernées par le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Au moins la moitié des ruraux y fait face en Roumanie, en Bulgarie et à Malte, et entre 30 et 40% des ruraux en Grèce, en Espagne, au Portugal, à Chypre, en Lettonie, en Croatie, en Lituanie, en Hongrie et en Pologne. Dans ces espaces, les risques seraient plus importants en milieu rural que dans les villes en raison de leur développement économique, qui contribue à réduire les risques.
- Le constat s'inverse pour les États de l'ouest et du nord : c'est en milieu urbain que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale est plus élevé, comme en Autriche, aux Pays-Bas, en Belgique, en France, au Danemark et en Allemagne. Cela s'expliquerait par des niveaux plus élevés d'inégalités de revenus.

³ Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015.

⁴ *Ibidem*.

⁵ Eurostat, « Urban and rural living in the EU », 2018.

⁶ « Le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux correspond à la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent avant transferts sociaux inférieur au seuil de risque de pauvreté après transferts sociaux. » Eurostat, rubrique glossaire : taux de risque de pauvreté.

⁷ « La privation matérielle désigne une situation de difficulté économique durable définie comme l'incapacité forcée à couvrir (plutôt que le choix de ne pas couvrir) les dépenses suivantes: des dépenses imprévues; une semaine de vacances hors du domicile par an; un repas avec viande, volaille ou poisson un jour sur deux; le chauffage adapté du logement; l'achat de biens de consommation durables, tels qu'un lave-linge, un téléviseur couleur, un téléphone ou une voiture; les impayés (hypothèque ou loyer, factures d'électricité/d'eau/de gaz, achats à tempérament ou autres emprunts). » Eurostat, rubrique glossaire : privation matérielle.

⁸ « L'indicateur « personnes vivant dans des ménages à très faible niveau d'intensité de travail » correspond à la part des personnes vivant dans un ménage dont les membres en âge de travailler ont travaillé à moins de 20% de leur potentiel au cours des 12 mois précédents. » Eurostat, rubrique glossaire : Personne vivant dans un ménage à faible niveau d'intensité de travail.

⁹ Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015.

¹⁰ Pour « at risk of poverty or social exclusion ».

¹¹ *Ibidem*.

- Sur la base des données traitées par Eurostat, on pourrait même distinguer un troisième ensemble plus hétéroclite composé de la Finlande, de la Slovénie, de l'Italie, de la Suède, de l'Irlande et de la République tchèque, où la répartition du risque de pauvreté et d'exclusion sociale est « *plutôt uniforme sur les territoires* »¹², c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'écarts importants entre populations rurales et urbaines sur le point spécifique du risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

2. LES TERRITOIRES RURAUX

2.1. LES PROBLÈMES SOCIAUX DES RÉGIONS RURALES EN EUROPE

En milieu rural, les services publics et privés tels que les bureaux de poste, commerces de proximité, bars et tabacs sont autant de lieux de rencontre qui contribuent au maintien du lien social et à la cohésion entre les habitant.e.s. Or, on remarque dans certains pays d'Europe, comme la France, qu'un phénomène de désertification s'y opère. Avec la disparition de services, tant le niveau que la qualité de la proximité entre personnes sont affectés, ce qui crée des obstacles au développement social des territoires. On peut aussi mettre en avant la question du transport : le fait que certains lieux soient moins bien desservis peut entraîner ou accélérer leur mise à l'écart, et par ricochet la fuite des services. Cette partie expose les problématiques spécifiques au milieu rural, issues d'une étude Eurostat¹³, auxquelles l'ESS est en capacité d'apporter des réponses.

1. *Risque de pauvreté et d'exclusion sociale*

En 2015, un peu plus d'un quart (25,5 %) de la population rurale était exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, une part supérieure à celle enregistrée dans les grandes villes (24,0 %) et, surtout, dans les villes et banlieues (22,1 %), avec des disparités importantes entre États Membres. Ainsi en Bulgarie, Roumanie et à Malte, la moitié au moins des populations rurales était exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2015. Dans neuf autres États membres, la part de la population rurale exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est comprise entre 30 et 40 % : Lettonie, Croatie, Lituanie, Chypre, Hongrie, Pologne, Grèce, Espagne et Portugal).

2. *Raréfaction des services à la population*

La raréfaction des services (publics comme privés) dans les territoires ruraux est une tendance qui touche énormément de secteurs. Que ce soit pour manque de perspective de rentabilité ou manques d'investissements et de soutiens financiers (notamment aux PME comme aux structures de l'ESS), ce phénomène touche l'ensemble des secteurs : fermeture de lignes ferroviaires et enclavement des territoires ; fermetures des lieux de vie et de rencontre dans les villages (bars, boulangerie, etc.), raréfaction des infrastructures publiques et semi-publiques (postes, espaces culturels, etc.).

Les territoires ruraux sont entre autres impactés par un phénomène de désertification médicale qui se traduit par un manque de services de santé, notamment à cause de la fermeture d'établissements ou du manque d'attractivité de certaines campagnes. L'Europe de l'Est apparaît comme la région géographique où la désertification médicale serait la plus problématique : la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie sont touchées par les plus hauts taux d'insatisfaction en matière de soins de santé en zones rurales.

¹² Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015

¹³ Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015

3. **Éducation et enseignement**

Sur le plan de l'éducation, le constat est accablant : dans tous les États membres de l'Union (à l'exception de Malte), la part des diplômés de l'enseignement supérieur est systématiquement plus basse en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce fossé a toujours existé et continue de se creuser. Les chiffres varient grandement d'un pays à l'autre : « *la part de la population rurale (30-34 ans) diplômée de l'enseignement supérieur en 2015 variait de 44,9 % au Luxembourg (pour 77,7 % dans les villes) à moins de 10,0 % en Bulgarie (46,6 % dans les villes) et en Roumanie (46,4 % dans les villes).* »¹⁴ La part des jeunes de 18 à 24 ans qui sortent prématurément des systèmes d'éducation et de formation est elle aussi plus importante en dehors des zones urbaines, et ce phénomène est bien plus présent en Europe du Sud et de l'Est « *où l'écart entre les zones rurales et les villes oscillait entre 7,3 et 25,8 points de pourcentage* »¹⁵. Pour expliquer ces écarts, on peut notamment mettre en avant que les universités et établissements d'enseignement supérieur sont principalement implantés en milieu urbain, a fortiori dans les plus grandes villes, ce qui draine une partie des jeunes hors du milieu rural. Par conséquent, les populations rurales tendent statistiquement à moins étudier et à quitter plus tôt le système d'enseignement sur le territoire.

4. **Emploi**

En 2015, plusieurs États membres recensaient des taux d'emploi plus bas en milieu rural, jusqu'à 16,7 points de pourcentage de moins qu'en milieu urbain en Bulgarie. Par ailleurs, on peut à nouveau dégager deux cas de figure entre d'un côté une Europe du Nord et de l'Ouest où le taux d'emploi en milieu rural avoisine ou dépasse 80% (Suède, Allemagne, Pays-Bas), et de l'autre côté une Europe du Sud et de l'Est où ce taux est inférieur à 60% (Italie, Grèce, Espagne, Croatie, Bulgarie), et où le taux d'emploi des femmes est bien plus bas que celui des hommes. Cependant, à l'échelle européenne, le taux de chômage reste plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain, à 6,3% contre 8,1%¹⁶.

5. **Une fracture numérique**

Enfin, il existe une indéniable fracture numérique au sein de l'Union. Le numérique est crucial, tant pour maintenir le lien social via la communication en ligne, que pour le milieu économique. Les entreprises et les citoyen.ne.s ont besoin de services numériques performants, mais « *certaines franges de la population sont exclues (parfois par choix) et le risque existe que la fracture numérique s'aggrave avec l'avènement des nouvelles technologies.* »¹⁷

Les populations rurales utilisent moins internet que celles des villes (sauf en Belgique, en Irlande et au Luxembourg) et la fracture numérique entre territoires ruraux et urbains s'observe aussi entre les deux Europe puisque « *les États du nord et de l'ouest de l'Union enregistrant généralement une utilisation plus fréquente de l'internet que les États membres du sud ou de l'est.* Les infrastructures en place influencent largement ce constat, ce qui souligne le manque de moyens mis à disposition dans de trop nombreux territoires ruraux dans l'Union européenne. Eurostat avance d'autres causes, telles que « *le niveau général de littérisme, l'enseignement, les compétences informatiques et linguistiques (l'anglais notamment) ou des facteurs culturels.* »¹⁸ Par exemple, en 2018, 48% des habitant.e.s en milieu rural possédaient des compétences numériques de base ou supérieures, contre 62% des urbains¹⁹.

¹⁴ *Ibidem.*

¹⁵ *Ibidem.*

¹⁶ Eurostat, « Urban and rural living in the EU », 2018.

¹⁷ Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015

¹⁸ *Ibidem.*

¹⁹ Eurostat, « Urban and rural living in the EU », 2018.

Toutes les problématiques rencontrées par les territoires ruraux sont interdépendantes et peuvent donc créer des effets de cercle vicieux, auxquels sont confrontés certains territoires ruraux. Les décideurs politiques, du niveau européen au niveau local, doivent se donner les moyens de mettre en place le cadre, permettant de consacrer les moyens suffisants à la redynamisation de ces territoires et de parvenir à répondre à la fois aux problématiques vécues par les citoyens et leur territoire, tout en répondant à aux enjeux climatiques. L'ESS, n'étant pas animée par l'objectif de lucre (mais de viabilité financière) mais par l'intérêt général de ses activités, propose dans l'ensemble des secteurs économiques – mobilité durable, énergie durable, urbanisme social et durable, etc. – un modèle d'entreprendre à la fois respectueux des personnes, du territoire sur lequel on évolue, source de cohésion, de liens sociaux et producteurs de biens et services respectueux de la planète sur laquelle on vit.

2.2. LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES DES TERRITOIRES RURAUX

L'OCDE a récemment publié l'étude « Rural Well-being: geography of opportunities »²⁰, qui s'attache à mettre en exergue un certain nombre de transformations structurelles afin de comprendre comment ces dernières affectent les territoires ruraux, créant ainsi une variété de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Parmi les tendances structurelles identifiées, l'OCDE souligne trois « méga-tendances » : la numérisation, l'évolution démographique et l'environnement :

- Les liens entre les zones rurales et urbaines ont gagné en pertinence et en importance avec la mondialisation croissante et la digitalisation. En effet, les territoires ruraux proches d'un centre urbain peuvent participer plus activement à la population active de la ville, tandis que les travailleurs des territoires ruraux plus éloignés peuvent participer à distance grâce aux nouveaux digitaux. Afin de tirer le meilleur parti de ces changements et élaborer des scénarios gagnants pour les territoires urbains comme ruraux, il est nécessaire d'améliorer les coordinations et l'intégration des politiques entre les types de territoires et leurs juridictions.
- Les innovations en matière de numérisation et de technologie sont rapides et exigent des réponses dynamiques au profit des personnes et de l'environnement. Les territoires ruraux peuvent facilement passer à côté des avantages de ces innovations technologiques si elles ne disposent pas de l'infrastructure (comme le haut débit par exemple), des capacités spécifiques (comme les compétences digitales) et des ressources financièrement adaptées et suffisantes. Pour les territoires ruraux la digitalisation représente à la fois un défi et une opportunité. Bien déployée, la digitalisation peut être source de création de nouveaux emplois, propose de nouvelles façons de fournir des services, de nouvelles manières de déplacer les personnes et les biens et participe ainsi à renforcer les économies rurales en améliorant leur attractivité.
- Les changements démographiques (vieillesse, déclin démographique et fuite des jeunes travailleurs) exigent des solutions durables pour maintenir une main-d'œuvre solide, des services de qualité et l'attractivité des régions rurales.
- Le changement climatique et la transition vers une économie neutre exigent que les politiques rurales incluent des objectifs climatiques et œuvrent pour la sauvegarde des atouts ruraux (biodiversité, terres, etc.). Cette tendance est porteuse d'opportunités pour les communautés rurales, notamment en matière de bien-être et de création de nouveaux emplois, par le développement de projets d'énergies renouvelables et d'économie circulaire et biologique.

²⁰ OECD, "Rural Well-being : Geography of opportunities – Policy Highlights", 2020. <https://cutt.ly/AhHOaWd>

Au-delà des tendances identifiées par l'OCDE, on constate de premiers signes de retour vers les territoires ruraux çà et là. La crise sanitaire et le premier confinement a ainsi marqué de manière parfois caricaturale une fuite d'urbains aisés vers leur maison de campagne, comme ce fût notamment le cas en France²¹. Au-delà de cet épiphénomène, à la faveur de nouvelles organisations de travail et de recherche d'espace, il semble que cette crise accentue et confirme des tendances de fonds. Ces mouvements seront une occasion de réinterroger la capacité d'accueil et d'offre de services des territoires ruraux et constituent une bonne opportunité pour que l'ESS prenne toute sa place dans une offre de service renouvelée et accompagnant les enjeux de transitions digitale et environnementale.

3. LES QUARTIERS URBAINS EN CRISE EN EUROPE

Au siècle dernier, le paysage Européen s'est fortement transformé pour devenir un continent principalement urbain. Selon les estimations, près de 70% de la population de l'Union européenne vit dans des agglomérations urbaines de plus de 5 000 habitants. En 2018, 39,3% de la population vivait dans les grandes villes (cities) et 31,6% dans les villes et banlieues (*towns and suburbs*)²². Et bien que cette transformation se soit ralentie, la part de la population urbaine continue de croître. Or ce phénomène ne va pas sans poser problème. Bien que les villes soient génératrices de croissance, c'est également dans ces dernières que les taux de chômage les plus élevés sont enregistrés²³.

En effet, les villes sont perçues comme des centres de croissance économique qui offrent de larges perspectives en matière d'emploi, d'innovation et d'études. Ces pôles économiques attirent naturellement un grand nombre de personnes (à la fois des migrants nationaux et internationaux). Ce constat se vérifie particulièrement pour les capitales européennes, dans lesquelles on retrouve une concentration d'activité économique, d'emploi et donc de richesse. Toutefois, les villes sont très souvent exposées à un paradoxe puisqu'elles sont généralement confrontées à des niveaux très élevés de chômage, connaissent les plus grandes disparités de revenus et d'exclusion sociale, et font face à de nombreux défis comme la criminalité ou l'enclavement de certains quartiers. L'expansion démographique, qu'elle se fasse à l'intérieur ou en périphérie des villes européennes est corrélée à un nombre de défis tels que la cohésion sociale, l'offre suffisante de logement de qualité, la fourniture de services de transport etc.

Certains quartiers urbains reçoivent la qualification de « quartiers en crise ». En effet, les villes ne sont pas homogènes et certains quartiers concentrent beaucoup plus fortement que d'autres les inégalités. Ces importantes inégalités se manifestent notamment par un déficit de cohésion sociale et/ou un manque de développement économique²⁴. Cette partie expose les problématiques spécifiques au milieu urbain, qui touchent spécifiquement certaines villes et certains quartiers, auxquelles l'ESS est en capacité d'apporter des réponses.

1. *Risque de pauvreté et d'exclusion sociale*

La population urbaine est loin d'être épargnée par le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. En 2017, alors que près d'un quart (22,4%) de la population européenne (UE-28) était exposé au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, ce taux atteignait 21% pour les personnes vivant dans les villes moins peuplées et les banlieues, et s'élevait à 22,6% pour les citadins.

Neuf États membres de l'Union (UE-28) enregistraient par ailleurs une proportion de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural, dont notamment la Belgique, l'Autriche, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas.

²¹ Insee, « Retour partiel des mouvements de population avec le déconfinement », juillet 2020. Consulté sur : <https://cutt.ly/vxluZU6>

²² Eurostat 2018 : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20200207-1>.

²³ Union européenne, Politique régionale, « Les villes de demain : Défis, visions et perspective », 2011, consulté sur : <https://cutt.ly/LxlotpG>

²⁴ Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », février 2017, mis à jour en novembre 2018. Chiffres 2015.

Les villes d'Europe occidentale se trouvaient alors dans le paradoxe décrit ci-dessus, où bien que les villes soient des pôles économiques d'importance dans lesquels sont produit une majeure partie de la richesse, ces territoires enregistrent malgré tout les taux les plus importants d'exposition au risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

Plus globalement, les populations urbaines des pays du nord et de l'ouest de l'Europe sont davantage touchées par le risque de pauvreté et d'exclusion sociale ; on remarque que c'est également dans ces villes que les inégalités sont les plus creusées, ce qui suggère une vulnérabilité plus grande de certaines populations urbaines, potentiellement concentrées dans certains quartiers.

Selon les États membres, on ne retrouve pas les inégalités aux mêmes endroits. Sur le plan urbain, les inégalités sont polarisées dans des grandes villes au sein des États les plus développés, tandis que les États moins développés voient ces inégalités concentrées sur les plus petites villes et banlieues. Ainsi et contrairement à l'image dominante, les quartiers urbains sensibles sont loin d'être des espaces homogènes dont l'enclavement géographique et les problématiques seraient identiques. En France par exemple, il est nécessaire de distinguer les quartiers prioritaires composés de grands ensembles en périphérie urbaine construits dans la phase d'après-guerre, des quartiers prioritaires dans les anciennes villes minières qui ont connu une période de désindustrialisation massive dès les années 1960. Aussi, toutes les zones urbaines en crise ne se situent pas en banlieue périphérique, mais certaines se situent dans les centres-villes. Ainsi, il est nécessaire de « décliner au pluriel »²⁵ la question des zones urbaines sensibles.

2. Emploi et chômage

L'un des enjeux principaux pour les villes européennes et spécifiquement les quartiers urbains sensibles réside dans l'accès à l'emploi. En effet, l'accès à l'emploi est une condition centrale qui permet en partie d'améliorer la situation des habitant.e.s de ces territoires (augmentation du revenu, accès à de meilleurs soins de santé, etc.).

En 2017, le taux d'emploi dans l'Union européenne pour les personnes âgées de 20 à 64 ans s'élevait à 72,1%. En se concentrant uniquement sur les territoires urbains, un clivage apparaît entre les États membres dits septentrionaux qui affichaient des taux d'emploi élevés (la Finlande affichait le taux le plus faible de 74,3%) et les États membres méridionaux qui affichaient des taux relativement faibles (dont le plus élevé était de 72,9% pour le Portugal).

Alors que près de 5 millions d'habitant.e.s résident dans ces 1500 quartiers les plus pauvres de France, le taux de chômage demeure deux fois plus élevé dans ces territoires que dans les autres quartiers, à niveau de diplôme égal. Ainsi, le taux de chômage atteignait 26,7% dans ces quartiers, alors que les quartiers environnants étaient confrontés à un taux de chômage de 9,9% en moyenne. De plus, les femmes et les jeunes sont les deux catégories qui sont particulièrement touchées par le chômage. Le nombre de femmes âgées entre 25 et 59 ans étaient deux fois plus nombreuses à être au chômage que les hommes.

3. Logement

Le logement constitue généralement la dépense la plus importante du budget d'un ménage. Alors que les coûts du logement ne sont pas directement comptabilisés dans le calcul du risque de pauvreté et d'exclusion sociale, ils sont bien évidemment indirectement liés.

²⁵ Avenel, Cyprien. « La construction du « problème des banlieues » entre ségrégation et stigmatisation », *Journal français de psychiatrie*, vol. 34, no. 3, 2009, pp. 36-44

En 2017, une étude d'Eurostat montre que la part des coûts du logement dans les revenus des ménages étaient les plus élevés dans les grandes villes dans lesquelles certains citoyens sont prêts à (et peuvent) payer plus cher afin de bénéficier des avantages liés à une résidence en centre-ville (proche des commodités, des pôles culturels et économiques, des services publics etc.). Cette tendance conduit et favorise le phénomène de gentrification, et pousse les familles les plus modestes à se déplacer dans des quartiers meilleurs marchés renforçant ainsi la ségrégation socio-spatiale entre quartiers d'une même ville.

Les inégalités qui sont au fondement de la pauvreté influencent aussi sa distribution spatiale. Ainsi, l'augmentation du coût de la vie dans certains quartiers – et principalement du logement – empêche les populations bénéficiant de revenus moins importants de s'y installer, et les repousse dans d'autres quartiers. Ce phénomène de gentrification entraîne une double ségrégation spatiale et sociale, qui amoindrit à son tour la cohésion sociale et la mixité.

4. Éducation et enseignement

L'éducation est un enjeu central qui à la fois révèle et pérennise les inégalités. Bien que nous ayons constaté que la part des diplômés de l'enseignement supérieur est systématiquement plus basse en milieu rural qu'en milieu urbain, il existe de grandes inégalités entre les quartiers urbains défavorisés et plus aisés. La France est particulièrement révélatrice d'un phénomène qui se retrouve au niveau des villes européennes. La population des quartiers sensibles en France est majoritairement jeune mais peu qualifiée. En effet, 40% des habitant.e.s de ces quartiers ont moins de 25 ans et parmi les 15 à 29 ans, presque 30% ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET)²⁶.

Dans cinq États membres de l'Union européenne, les jeunes vivant dans les villes ont enregistré le taux de NEET le plus élevé : la France, la Belgique, l'Autriche, la Slovaquie et les Pays-Bas. Parmi ceux-ci, la Belgique se distingue par le fait que le taux de jeunes NEET vivant dans les villes (20,9%) était supérieur de 10,3 points de pourcentage à celui des jeunes vivant dans les zones rurales²⁷.

Comme nous avons pu le constater, les facteurs qui contribuent à la pauvreté sont multiples : emplois précaires, chômage, faible niveau d'éducation, inégalités en matière de santé, coûts élevés du logement, logement précaire et localisation du logement, accès difficiles à des services de qualité, discrimination et faible niveau de participation à la vie communautaire et publique, etc. Ces facteurs tendent à se combiner les uns aux autres et créer des cercles vicieux de pauvreté qui sont structurels et qui tendent à se concentrer dans l'espace dans de nombreuses villes et au sein de quartiers défavorisés.

Ainsi, la pauvreté exacerbe les différences sociales entre les personnes et les groupes et elle a des effets directs et significatifs sur la manière dont les espaces et les zones sont définis dans les villes européennes. Plus la pauvreté augmente, plus les risques de concentration des citoyens pauvres dans les zones défavorisées augmentent également. Le résultat est une ségrégation socio-spatiale croissante. Certains quartiers défavorisés sont alors pris dans une spirale descendante, où les problèmes multidimensionnels se renforcent mutuellement, conduisant à toujours plus de ségrégation et d'exclusion.

²⁶ Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, " Emploi et développement au bénéfice des habitants des quartiers", 2019, consulté sur : <https://cutt.ly/uxlpRUN>

²⁷ Eurostat, "Statistics on young people neither in employment nor in education or training", 2020, consulté sur : <https://cutt.ly/Zb04PNy>

II. ÉCONOMIE SOCIALE : QUELLES RÉPONSES AUX ENJEUX DES TERRITOIRES FRAGILES RURAUX ET URBAINS ?

1. EN MILIEU RURAL

Entre décrochage et nouvelles dynamiques, le potentiel économique des territoires ruraux est à la croisée des chemins. Comme vu dans la partie I, les territoires ruraux sont confrontés à une faible densité de population cumulée à la relative pauvreté ou faiblesse de pouvoir d'achats dans certaines zones qui rendent ces territoires moins pourvus en services, le marché ne s'y précipitant pas. Ceci cumulé à la place historique des économies agricoles et forestières souvent sous forme coopérative induit une potentielle place particulière pour l'ESS.

Comme illustré par l'Avise et le RTES dans le cadre du projet TRESSONS²⁸, l'économie sociale et solidaire (ESS) est porteuse de réponses innovantes, efficaces mais surtout durables pour assurer un développement local, lutter contre la désertification des territoires ruraux, y maintenir ou restaurer le lien social, et répondre aux défis de l'éducation ou du marché de l'emploi. L'une des forces de l'ESS est sa transversalité, puisqu'elle peut en effet viser des finalités économiques, sociales, politiques, mais aussi culturelles et environnementales²⁹, et mettre l'accent sur des domaines potentiellement délaissés par l'action publique et privée.

L'ESS joue un rôle important mais souvent méconnu dans les territoires ruraux. L'économie sociale « se déploie notamment sur plusieurs activités clés : celles des services à la personne, l'insertion socioprofessionnelle ou le tourisme social, renforçant de fait l'attractivité des territoires ruraux par la valorisation des compétences et du patrimoine local. Partout en milieu rural, l'ESS joue donc un rôle majeur dans le développement des services, créant des emplois non délocalisables, tout en faisant valoir un fort ancrage territorial. »³⁰ L'ESS est également porteuse de nombreuses innovations sociales et/ou environnementales : lutte contre la fracture numérique, ressourceries, circuits courts, commerces de proximité, entreprises de construction d'habitat alternatif, etc. Ces initiatives sont souvent caractérisées par la pluriactivité et s'inscrivent dans des logiques de transition. Dans le cas de certains services de proximité et de lieux de rencontre, l'ESS peut se substituer aux acteurs publics et privés « traditionnels » afin de pourvoir aux besoins des habitant-e-s tout en maintenant la vie sociale : services de proximité, solutions de mobilité, activités culturelles et touristiques, autant d'activités développées par l'ESS qu'une collectivité peut favoriser et qui participe de l'attractivité des territoires. Souvent portés par des acteurs de l'ESS, les tiers-lieux sont également particulièrement adaptés en milieu rural, en permettant notamment de maintenir des actifs sur leur territoire de vie, et de développer des activités dans un cadre collectif (Fablabs, espaces de coworking, ateliers partagés, cafés associatifs, terres agricoles même dans certains cas, les formes des tiers-lieux sont multiples).

²⁸ Territoires Ruraux, Economie Sociale et Solidaire, Outils et Nouvelles Synergies, projet porté par l'AVISE et le RTES dans le cadre de l'AAP MCDR du Réseau Rural National français.

²⁹ Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Guide 2011.

³⁰ Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS, « L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux », juin 2019.

L'ESS, par les principes qu'elle porte et les valeurs qu'elle incarne – territorialisation de la valeur ajoutée, relocalisation des activités, coopération et mutualisation, principe de lucrativité limitée et de gouvernance partagée – offre une réponse durable aux défis des territoires ruraux.

Bonne pratique n°1 : les coopératives sociales agricoles

En Italie, les coopératives sociales agricoles permettent de répondre aux besoins des habitant-e-s en créant des services en zones rurales, tant au niveau de la santé que de l'emploi ou de l'inclusion sociale. Les activités agricoles sociales « sont tout à la fois un moyen de répondre à des besoins sociaux spécifiques et de promouvoir des modèles innovants de développement rural qui s'appuient sur les ressources locales. Elles participent à la qualité de vie des populations et à leur inclusion sociale et représentent une opportunité pour les agriculteurs d'élargir et de diversifier leur activité agricole au-delà de la production alimentaire. »³¹ Ces projets d'exploitation agricole favorisent l'emploi, y compris celui des personnes en situation de handicap et/ou d'exclusion sociale telles que les toxicomanes, les anciens détenus ou les chômeurs de longue durée.

Cette (ré)intégration au marché de l'emploi renforce le lien social et permet l'acquisition de nouvelles compétences, car les activités menées sont diverses, « horticulture, la viticulture ou l'oléiculture, les soins aux animaux, la transformation des aliments, la vente directe de produits agricoles ou d'autres activités telles que la restauration. »³²

Outre l'emploi, c'est aussi l'éducation qui se développe via ces projets agricoles, avec l'organisation de gardes d'enfants et des activités d'éducation alimentaire et environnementale. Cette réintroduction de services par l'ESS en milieu rural permet de compenser en partie la raréfaction des services publics, et donc la désertification qui pèse sur ces territoires. Les bénéfices de l'agriculture sociale sont multiples et touchent à différents domaines : « d'une part, l'innovation comprend le développement de nouvelles initiatives et nouveaux services pour les habitants ; d'autre part, l'innovation est fondée sur la création de nouvelles formes de collaboration horizontale et verticale (entre les secteurs agricole, social, économique, de santé, de l'éducation, du tourisme et du développement local), ainsi que sur l'établissement de nouveaux partenariats public-privé. »³³

Par ailleurs, il est important de comprendre que si l'ESS renforce la cohésion sociale, elle s'appuie également nécessairement sur elle, car c'est le « *sentiment collectif qui décide les groupes d'individus à traiter les questions sociales et économiques par l'entremise d'organisations sociales et solidaires.* »³⁴ Il est aussi pertinent de mentionner que l'économie sociale et solidaire relève d'un modèle largement participatif, car la gouvernance des organisations de l'ESS fonctionne souvent sur le principe d'équité entre les membres, ce qui confère à chacun.e la même reconnaissance et la même valeur³⁵. Cette forme de gouvernance est particulièrement intéressante pour les projets de redynamisation des territoires ruraux parce qu'elle contribue à renouer les liens grâce à une vie sociale animée et la prise de responsabilités. L'ESS sait également faire preuve de polyvalence en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque territoire : elle sait cibler les difficultés et problématiques, et apporte des solutions pertinentes et efficaces à l'échelle locale.

³¹ Elisa Ravazzoli et Clare Giuliani (EURAC), projet SIMRA, consulté sur : <https://cutt.ly/ab04BS3>

³² *Ibidem.*

³³ *Ibidem.*

³⁴ Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Guide 2011.

³⁵ *Ibidem.*

En France, les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) témoignent par exemple de l'engagement de l'économie sociale à revitaliser les régions rurales en difficulté. Ces PTCE « *sont constitués par un ensemble d'acteurs de terrain qui s'associent autour d'un projet économique commun pour favoriser le développement territorial local : associations, coopératives, collectivités territoriales, entreprises classiques, universités, etc. Leurs domaines d'activité sont divers et adaptés à leur contexte local : écoactivités, emploi et sécurisation des parcours professionnels, alimentation et agriculture durable...* »³⁶

Bonne pratique n°2 : les pôles territoriaux de coopération économique

Animés par des finalités sociales et environnementales, les PTCE favorisent l'emploi et la revitalisation des territoires marqués par la désertification et la fuite des services. De plus, leur ancrage territorial accroît la coopération entre acteurs, et permet de mobiliser à une échelle locale élargie. Ainsi, l'éco-domaine de Bouquetot (Normandie, France) est un PTCE au croisement de l'économie sociale et du développement durable, au sein duquel coopèrent des entreprises innovantes qui ont su trouver la complémentarité entre leurs activités. La synergie est cruciale : « L'association Ecopya fédère les activités au sein du lieu et coordonne l'ensemble du site, qui accueille la SCOP High Yield Eco-system, qui cultive de la spiruline biologique, Akal Food, qui la distribue, Terricole, structure agricole de lombriculture, mais aussi la SARL Les Noctambulles, qui propose de la location d'hébergements en cabane, les Élevages et écuries des Parts, qui fait de l'élevage bovin bio, et le centre de formation Fab21, spécialiste de l'enveloppe du bâtiment. »³⁷ Parmi les activités développées grâce à la coopération de ces structures, on retrouve l'appui à l'innovation, la mise en place de formations expertes, l'organisation de séminaires, l'innovation agricole, des animations à destination du grand public. La mutualisation des moyens financiers et techniques encourage aussi l'installation de nouvelles entreprises sur l'éco-domaine.

Bonne pratique n°3 : Le projet TRESSONS (France)

Afin de contribuer au renforcement de l'ESS dans les territoires ruraux, le projet TRESSONS (Territoires ruraux et ESS : outils et nouvelles synergies) actuellement en cours (2019/2021) vise à en caractériser les apports et les conditions de développement, à permettre le partage d'expérience entre acteurs des territoires, et à analyser la manière dont le FEADER et les fonds européens sont ou pourraient être mobilisés. Il est piloté par l'Avise et le RTES, avec l'appui du Réseau Rural National et le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Le projet TRESSONS est articulé autour de 4 grands champs d'action :

- **Analyser** : étudier la place de l'ESS dans les territoires ruraux et ses conditions de pérennisation ;
- **Capitaliser** : analyser et promouvoir les initiatives réussies, outiller les réseaux du développement rural et de l'ESS à travers l'élaboration d'un kit de ressources pédagogiques ;
- **Accompagner** : impulser ou renforcer les coopérations entre acteurs ruraux, ESS et collectivités afin de créer des écosystèmes territoriaux d'accompagnement efficaces ;
- **Valoriser** : diffuser les enseignements du projet et créer un réseau de partage d'information ESS & ruralités.

Plus d'informations sur ce projet : <https://www.avise.org/contenu/le-projet-tressons>

³⁶ Le Labo de l'ESS, « Pôles territoriaux de coopération économique ».

³⁷ Le Labo de l'ESS, « Éco-domaine de Bouquetot : coopérer pour le développement durable en milieu rural », 20 mars 2017.

2. EN MILIEU URBAIN

L'économie sociale et solidaire (ESS) est une solution innovante pour pallier le manque d'effet ou les externalités négatives des politiques urbaines. En effet, l'ESS repose sur des principes de participation, de solidarité, d'innovation, d'engagement, de co-construction et comporte une forte dimension collective. Elle place l'humain et le lien social au cœur de sa démarche, ce qui contribue à renouer les solidarités brisées et à réduire les inégalités au sein des quartiers les plus défavorisés, marqués par un plus faible niveau de vie, un manque de services publics, une mauvaise connexion au reste de l'ensemble urbain, etc. Pour l'Organisation Internationale du Travail : « *les entreprises de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent en complément des autres voies d'approvisionnement en biens et services. Ceci inclut la réintégration des groupes vulnérables dans la vie active et l'extension de la protection sociale.* »³⁸ L'ESS est bien placée pour contribuer aux objectifs des politiques de développement urbain justement parce qu'elle organise des « *actions territorialisées qui s'appuient sur le pouvoir d'agir des habitants et participent de la cohésion sociale* »³⁹. Elle favorise une société plus égalitaire en garantissant « *l'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics* »⁴⁰, et façonne un développement économique au centre duquel est placé l'humain. L'ESS trouve aussi sa place dans le milieu urbain, car elle favorise « *la mixité fonctionnelle, urbaine et sociale des quartiers* » et promeut un « *développement équilibré des territoires et la ville durable* »⁴¹, et s'impose donc comme la solution à privilégier pour aider les quartiers dans le besoin.

Par ailleurs, il est important de comprendre que si l'ESS renforce la cohésion sociale, elle s'appuie également nécessairement dessus, car c'est le « *sentiment collectif qui décide les groupes d'individus à traiter les questions sociales et économiques par l'entremise d'organisations sociales et solidaires.* »⁴² Il est aussi pertinent de mentionner que l'économie sociale et solidaire relève d'un modèle largement participatif, car la gouvernance des organisations de l'ESS fonctionne souvent sur le principe d'équité entre les membres, ce qui confère à chacun la même reconnaissance et la même valeur⁴³. Cette forme de gouvernance est particulièrement intéressante pour les projets de renforcement de la cohésion sociale en milieu urbain, car il en découle l'implication des citoyen-ne-s des quartiers en crise dans les solutions à apporter, ce qui contribue à renouer les liens via la dynamisation de la vie sociale et la prise de responsabilités.

Bonne pratique n°4 : Le projet Urbike (Belgique)

Urbike est une coopérative bruxelloise innovante de cyclo-logistique qui a pour objectif de transformer la mobilité urbaine afin d'accélérer les transitions écologique et humaine des villes. Elle poursuit la mission de déployer puis répliquer une solution de livraison à vélo à la fois qualitative et compétitive, qui garantit des conditions de travail respectueuses et génératrices de sens. Cette mission est guidée par leur trois principes clés que sont la qualité, le respect et la passion.

Alors que le trafic généré par le transport de services et de marchandises représente près de 20% du trafic urbain, il est responsable de 50% des émissions de particules fines et génère de nombreuses autres externalités négatives : congestion, nuisances sonores, impact social etc.

Il est ainsi crucial d'identifier de nouveaux modes d'approvisionnement durables pour les marchandises légères en milieu urbains, qui génèrent moins d'impacts négatifs sur la société et l'environnement. C'est ce que propose le projet Urbike avec leur alternative crédible du vélo.

Par leur modèle coopératif, urbike aspire à développer un modèle d'économie de plateforme socialement responsable : afin de garantir un processus participatif et démocratique, le mode de gouvernance a été bâti sur le principe « une personne = une voix ». Les dividendes seront partagés entre les coopérateurs.

³⁸ Organisation Internationale du Travail, « L'économie sociale et solidaire », novembre 2014.

³⁹ RTES, Kit Municipal ESS, fiche n°6 « Économie sociale et solidaire et politique de la ville ».

⁴⁰ *Ibidem*.

⁴¹ RTES, Kit Municipal ESS, fiche n°6 « Économie sociale et solidaire et politique de la ville ».

⁴² Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Guide 2011.

⁴³ *Ibidem*.

Plus d'informations sur ce projet : <https://urbike.be/>

Pour Danièle Demoustier et David Vallat, l'ESS accompagne les évolutions sociales, démographiques et économiques, freine la déqualification des territoires, prend en charge les coûts sociaux des mutations sociales et cherche à corriger les déséquilibres⁴⁴. Certains quartiers urbains et leurs populations subissent un processus de déqualification, de paupérisation, voire même de ghettoïsation. L'ESS se veut alors un rempart à ces processus, et tente de renverser cette dynamique en améliorant également la qualité de vie des habitants-e-s. Ainsi, des organisations d'ESS mettent en place des actions « *alors que les services publics, les commerces de proximité ont tendance à les désertier.* »⁴⁵ En fait, les acteurs de l'ESS se substituent aux acteurs privés et publics qu'on pourrait qualifier de « traditionnels » afin de remplir la fonction qu'ils abandonnent. Il peut s'agir de « *foyers de jeunes travailleurs, des centres de santé, des équipements socioculturels* »⁴⁶, tout comme « *la fourniture de biens d'occasion. Du vestiaire à la friperie associative, du recyclage au marché d'occasion dans l'électroménager ou l'informatique..., se crée une économie « secondaire » parallèle au marché secondaire du travail* »⁴⁷. Cela témoigne de la polyvalence de l'ESS et de ses capacités d'adaptation aux besoins, différents d'un quartier à l'autre ; dans tous les cas, elle favorise la cohésion sociale et la mixité à tous les niveaux (interculturel, intergénérationnel...), et se positionne comme un facteur d'intégration sociale, puisque les services et prestations proposés agissent comme lieux de rencontre et d'échange. Le caractère transversal de l'ESS est l'un de ses principaux atouts, car ses actions peuvent viser des finalités économiques, sociales, politiques, mais aussi culturelles et environnementales⁴⁸, et mettre l'accent sur des domaines potentiellement délaissés par l'action publique. Il est aussi important de noter qu'« *en travaillant sur la dynamisation des quartiers et sur leur désenclavement, en s'appuyant sur l'implication des habitants, les initiatives d'ESS contribuent à améliorer l'image des quartiers ou de telle rue ou îlot d'un quartier* »⁴⁹.

Bonne pratique n°5 : le projet Capacity (Messine, Italie)

À Messine (Italie), l'économie sociale a permis d'apporter des solutions au quartier de Fondo Saccà, soumis à des problèmes interdépendants : logement, éducation, chômage, criminalité... Lancé en avril 2017, le projet Capacity a été initié par la ville de Messine, main dans la main avec des partenaires sociaux privés relevant pour la plupart de l'économie sociale et solidaire⁵⁰. À Fondo Saccà, le chômage était élevé et le taux d'instruction bas. La corruption et les « faveurs », la violence et les menaces constituaient le quotidien des habitant-e-s, dont environ 10% appartenaient à des réseaux de crime organisé de type mafia. Une soixantaine de familles vivait encore dans des baraquements bâtis en 1908 après un tragique tremblement de terre ayant largement détruit Messine.

Le projet Capacity s'est attaqué au logement, au travail, aux relations sociales, tout en mettant en place un accompagnement continu par des travailleurs sociaux et médiateurs sociaux pour supporter les familles dans leurs choix et situations. Pour le logement, plusieurs options ont été proposées aux habitant-e-s, telles que l'allocation d'un logement social, ou encore la participation à la construction de maisons ensuite mises à leur disposition par la municipalité. Capacity s'est aussi efforcé de ramener dans la légalité les activités qui ne l'étaient pas, notamment via des instruments de microfinance, ce qui permet la réintégration au marché du travail. L'éducation des enfants représentait aussi un enjeu crucial, afin que le

⁴⁴ Danièle Demoustier et David Vallat, « Économie sociale et solidaire et politique de la ville », *Revue internationale de l'économie sociale* (RECMA), 2005/2, (N°296), pages 70 à 82.

⁴⁵ *Ibidem*.

⁴⁶ *Ibidem*.

⁴⁷ *Ibidem*.

⁴⁸ Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Guide 2011.

⁴⁹ Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), « Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, Politique de la ville », RepèrESS, février 2020.

⁵⁰ Réseau Européen des Villes & Régions de l'Économie Sociale (REVES Network), « Urban regeneration processes as opportunity for humane mancipation – the Capacity project in Messina ».

modèle des générations précédentes ne se reproduise pas et qu'ils deviennent plus tard des citoyen-e-s actifs-ves. Une action de transformation des relations sociales a également eu lieu, pour sortir les habitant-e-s des réseaux néfastes « *through bilateral meetings, but also through the organisation of a number of cultural events and public meetings in the neighbourhood they help inhabitants to get in touch with other citizens and institutions, to set up initiatives together, to create relationships that are not based on a "favour–privilege" logic, but on trust.* »⁵¹

L'exemple de Capacity à Fondo Saccà témoigne du rôle crucial que peut jouer l'ESS dans les quartiers « en crise », en menant une action forte et innovante pour lutter contre des problèmes économiques et sociaux et améliorer la qualité de vie, en mettant au centre de la démarche les relations humaines.

Le rôle des clusters est également à saluer, car ils contribuent au développement de l'économie sociale en Europe. Il s'agit de groupes réunissant des entreprises (en particulier des PME), des acteurs économiques et les institutions connexes (centres technologiques, agences de développement...); parmi leurs priorités figurent la création d'emplois et le développement économique local et de l'économie sociale (cf. l'exemple des PTCE p.12). Ces clusters, offrent aux entreprises la possibilité de développer « *specialized and common expertise, services, skills, new resources, suppliers and markets. The Cluster encourages and animates collaborations and networking between all these actors.* »^{52,53}. Les clusters génèrent aussi des opportunités financières qui favorisent la mise en commun de ressources financières. Parmi ces clusters, quelques dizaines se développent dans le champ de l'innovation sociale et environnementale et comprennent des acteurs de l'ESS. On peut percevoir les clusters d'innovation sociale comme des catalyseurs de l'économie sociale, lui donnant les moyens de se déployer et d'agir efficacement, notamment dans les territoires urbains, grâce à des coopérations approfondies entre acteurs.

3. RÔLE DE L'ESS DANS LA COHÉSION ENTRE TERRITOIRES URBAINS ET TERRITOIRES RURAUX

Les territoires urbains et ruraux, de par leurs différences, peuvent être très complémentaires. Pour répondre aux enjeux de transitions sociales, environnementales et économiques et notamment face aux enjeux de résilience des territoires, les complémentarités et la cohésion entre les territoires apparaissent indispensables. Ainsi les métropoles et les grandes villes voient dans le dialogue et les échanges avec les espaces périurbains et ruraux qui les entourent un levier pour conduire leurs transitions. Mais plus largement, les multiples flux qui s'observent entre les territoires urbains et ruraux marquent des dépendances réciproques et appellent à dépasser la compétition entre territoires en activant de nouvelles coopérations. La France a par exemple ainsi développé les « contrats de réciprocité ville-campagne » avec pour but de favoriser les partenariats d'égal à égal entre les villes et les campagnes, ces contrats touchent des domaines comme les circuits courts, l'enseignement à distance, le traitement et la valorisation des déchets... Pour autant la coopération n'est pas évidente et les acteurs de l'ESS ont un rôle évident à jouer pour favoriser ces dynamiques.

Les acteurs de l'ESS ont par ailleurs de nombreux atouts à faire valoir dans différents domaines qui sont au cœur des cohésions entre territoires urbains et ruraux : alimentation (circuits courts, alimentation durable accessible à tous, etc.), mobilités (mobilités douces et/ou mutualisées des personnes et des marchandises), énergies (production des énergies renouvelables citoyennes), la gestion et la valorisation des déchets (ressourceries, réemploi textiles et alimentaires, etc.), filières de production locales dans de multiples

⁵¹ *Ibidem*. « Par des rencontres bilatérales, mais aussi par l'organisation d'un certain nombre d'événements culturels et de réunions publiques dans le quartier, ils aident les habitants à entrer en contact avec d'autres citoyens et institutions, à prendre des initiatives ensemble, à créer des relations qui ne sont pas fondées sur une logique « faveur-privilege » mais sur la confiance. » Traduction de l'auteur.

⁵² « une expertise, des services, compétences, nouvelles ressources, fournisseurs et marchés spécialisés et communs. Le Cluster encourage et anime les collaborations et la mise en réseau de tous ces acteurs. » Traduction de l'auteur.

⁵³ Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), « The role of clusters and similar forms of business cooperation in fostering the development of social economy », novembre 2019.

domaines, tiers-lieux et espaces de coworking pour favoriser les coopérations tout en limitant les mobilités, etc.

Bonne pratique n°6 : L'appel à projet « Solidarité Paris-Campagne » (Paris, France)

La Mairie de Paris a lancé depuis 2017 un appel à projets annuel « Solidarité Paris-Campagne » visant à soutenir des structures de l'ESS dans la mise en œuvre de projets concourant à établir une solidarité entre Paris et les territoires ruraux avoisinants. Il peut s'agir par exemple de projets favorisant les débouchés à Paris de la production agricole de proximité, mais aussi de projets permettant de développer cette production grâce à la préservation des sols agricoles ou à l'installation d'agriculteurs responsables à proximité de Paris.

Cet appel à projet témoigne du rôle central des collectivités territoriales mais aussi des moyens et outils à leur disposition pour soutenir les structures et projets de l'ESS, et ainsi créer, renforcer et garantir la complémentarité et la cohésion entre les territoires urbains et ruraux.

4. LES MODALITÉS DE SOUTIEN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX ACTEUR.RICE.S DE L'ESS DANS LES TERRITOIRES FRAGILES

L'Organisation Internationale du Travail a mis en avant que les « *partenariats et réseaux sont un facteur clé de réussite pour le développement de l'ESS. La durabilité de l'ESS est fonction de sa capacité à s'enraciner dans la communauté, mobiliser les diverses parties prenantes et établir des alliances puissantes avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.* »⁵⁴ Les collectivités territoriales peuvent « *faciliter* » l'action de l'ESS dans les territoires fragiles, elles disposent de nombreux leviers d'action pour cela : aides directes, aides aux réseaux d'acteur.rice.s, accès au foncier, commande publique responsable, ... Il faut souligner que le développement de l'ESS est devenu un objectif public, précisément parce que sa finalité sociale est bénéfique pour l'ensemble de la collectivité : par ses domaines d'activités, ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire rejoint la mission d'intérêt général des collectivités. Ainsi, on remarque une reconnaissance institutionnelle croissante de ce champ économique, notamment par le nombre de lois spécifiques à l'économie sociale prises par les États. Cette reconnaissance permet aussi à l'ESS de se déployer : « *l'apparition et le développement d'entreprises exigent des conditions externes favorables c'est-à-dire un cadre environnemental, institutionnel et culturel qui favorise leur création. Lorsque ces facteurs fonctionnent ensemble et alimentent les territoires, que les acteurs privés et publics sont impliqués, apparaissent alors des environnements particulièrement adaptés au dynamisme entrepreneurial.* »⁵⁵ Certains organes mis en place par les États apportent aussi un soutien aux organisations de l'ESS ; c'est le cas des agences de développement, « *qui travaillent en coordination à différentes échelles territoriales, soutiennent systématiquement les organisations de l'économie sociale. C'est par exemple le cas des agences-conseils pour l'économie sociale créées par le gouvernement régional wallon en Belgique.* »⁵⁶

⁵⁴ Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Guide 2011.

⁵⁵ Comité Économique et Social Européen, « Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne », 2016 (CES/CSS/12/2016/23406).

⁵⁶ *Ibidem.*

Le rôle joué par les collectivités territoriales pour favoriser le développement et la pérennisation de l'ESS au sein des territoires fragiles est à la fois central et crucial. Les collectivités, par les politiques qu'elles mettent en œuvre et l'allocation de leurs budgets, font des choix qui ne sont pas neutres. Faire le choix de l'ESS, c'est faire le choix d'un modèle économique porteur de sens et pertinent pour engager son territoire dans la transition sociale et écologique.

Les **collectivités territoriales** disposent de **divers leviers d'actions** possibles afin de développer et soutenir des projets d'ESS sur leurs territoires⁵⁷ :

- **Participer au financement** des activités ou faire appel aux services des acteurs de l'ESS ;
- **Favoriser la coopération** entre les acteurs locaux ;
- **Accompagner** les structures locales de l'ESS ;
- **Faciliter l'accès au foncier** pour les act.eur.rice.s de l'ESS ;
- **Associer les acteur.rice.s de l'ESS** aux instances de concertation et de décision.

Le développement de plans d'action nationaux et régionaux apparaît aussi comme un moteur de croissance pour le secteur de l'économie sociale, ce qui favorise son action contre les fractures territoriales. Il s'agit de « *politiques clés destinées à stimuler l'économie sociale* »⁵⁸ ; au sein des pays qui les mettent en place, ces plans rassemblent le gouvernement et les représentant.e.s de l'ESS, ainsi que des syndicats, universités et autres acteur.rice.s, ce qui en fait des modèles fondés sur la participation et la consultation, et ils reposent sur un financement généralement stable. Les résultats sont probants : « *aux niveaux régional et local, au cours de ces dix dernières années, les régions de l'Andalousie et de Murcie, dans le sud de l'Espagne, ont approfondi leurs bonnes pratiques [en matière de soutien à l'écosystème de l'ESS], atteignant ainsi les taux les plus élevés de progression des coopératives du pays, à l'instar de différentes régions de France et de Belgique.* »⁵⁹ En France, les conférences régionales de l'ESS, obligatoires tous les deux ans de par la loi sur l'ESS (2014), réunissent collectivités territoriales de différents échelons, représentants de l'Etat et représentants des différents réseaux d'acteurs de l'ESS de la Région via les chambres régionales de l'ESS (CRESS) et sont l'occasion de dresser le bilan des 2 années passées et de définir les axes prioritaires pour les deux années à venir.

Les dynamiques de co-construction ou concertation *entre les acteurs du territoire autour d'un projet commun sont importantes*. L'exemple français des régies de quartier illustre bien ce partenariat orienté vers le développement économique et social en milieu urbain. Elles rassemblent une variété d'acteur.rice.s urbains, dont les collectivités, les habitant.e.s et les entreprises, afin de générer un développement économique porteur d'externalités sociales positives telles que l'insertion sociale et professionnelle d'habitant.e.s en difficulté et l'émergence de nouveaux services.

Les structures de l'ESS, qui disposent d'une forte capacité de mobilisation à l'échelle locale, sont des actrices privilégiées pour atteindre ces finalités, ce qui en fait des partenaires incontournables pour les collectivités territoriales. Instituer des partenariats entre gouvernements locaux et les acteur.rice.s de l'ESS est d'autant plus pertinent que « *dans le cas des autorités municipales, les avantages offerts par l'ESS sont aisément perceptibles. Ces entreprises créent des emplois locaux et sont aux mains de membres de la communauté, et leurs excédents circulent à un niveau local.*

⁵⁷ Pour plus d'informations sur le rôle et les moyens d'actions des collectivités territoriales pour favoriser le développement de dynamiques économiques territoriales solidaires, voir : RTESS Kit MunicipalESS, fiche n°16, "Économie sociale et solidaire & Ruralité". Consulté sur : <https://cutt.ly/LhHKcON>

⁵⁸ *Ibidem.*

⁵⁹ *Ibidem.*

Elles répondent souvent à des besoins que le secteur privé ignore du fait du caractère suffisant du retour sur investissement. Elles opèrent dans des secteurs au sein desquels les pouvoirs publics n'ont pas la capacité ni la flexibilité pour intervenir. Et ils ne sont pas à vendre aux investisseurs extérieurs ! »⁶⁰.

Au cours d'une conférence organisée le 5 mai 2020 par le RTES⁶¹ sur le rôle de l'ESS dans les transitions (sociales, environnementales, etc.) de l'échelle locale à l'échelle européenne, Patricia Andriot⁶² a invité les collectivités à se saisir des quatre leviers d'action que sont l'imaginaire, le réglementaire, le financier et la co-construction. En effet, sur le plan de l'imaginaire, les échanges et les coopérations transnationales sont primordiaux, car ils permettent la circulation des idées, des bonnes pratiques, des solutions aux problèmes rencontrés. Cependant, le cadre européen est largement fondé sur la notion de mise en concurrence entre les acteurs.rice.s, alors que la coopération est de mise, ce qui « *suppose de se mobiliser pour que les cadres réglementaires et financiers évoluent* ». Enfin, il est nécessaire de penser en termes de co-construction, c'est-à-dire « *l'articulation entre les différents niveaux de collectivités locales d'une part, et les relations entre acteurs et collectivités d'autre part* ».

⁶⁰ Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin commun vers le travail décent », Guide 2011.

⁶¹ ESS, territoires et transitions à l'échelle européenne – Conférence en ligne mai 2020.

⁶² Vice-présidente du RTES et élue d'une commune rurale en région Grand-Est (France).

III. LES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS AU SERVICE DE L'ESS DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET LES QUARTIERS URBAINS EN CRISE

Les organisations de l'ESS dans les territoires ruraux et les quartiers urbains ont besoin de financements afin de mener leurs activités. Le rôle de l'Union européenne via les Fonds structurels et ses programmes sectoriels est donc essentiel pour soutenir l'ESS dans les territoires. Dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne, le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) « traduisent l'objectif de « promotion de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social » en diverses mesures de soutien choisies par les autorités nationales (sensibilisation, ateliers, prix, financement direct) »⁶³. En milieu rural, la politique agricole commune est cruciale.

Les chefs de l'État et de gouvernement de l'Union européenne sont parvenus le 10/12/2020 à un accord politique sur le nouveau cadre financier pluriannuel ainsi que sur le plan de relance. Ce nouveau cadre financier pluriannuel 2021-2027 révisé la stratégie d'attribution des Fonds européens afin de répondre au mieux aux enjeux des populations et des territoires.

Les investissements de l'UE (par sa politique de cohésion et ses outils : Fonds FSE+ et FEDER notamment) pour la période 2021-2027 auront l'objectif de soutenir 5 grands objectifs (la plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs : 65% à 85% du budget du FEDER par Etat membre) :

- Une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- Une **Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en œuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- Une **Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- Une **Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;
- Une **Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

⁶³ Comité Économique et Social Européen, « Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne », 2016 (CES/CSS/12/2016/23406).

1. LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Le Fonds social européen (FSE)⁶⁴ vise principalement la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale, ainsi que la lutte contre la pauvreté et la discrimination. D'une valeur de 80 milliards d'euros pour la période de programmation 2014-2020 dans l'ensemble de l'Europe, il est octroyé à des projets et programmes menés par une large variété d'organisations (institutions européennes et nationales, autorités régionales et locales, organisations non gouvernementales, communautés locales, partenaires sociaux, société civile...) remplissant une mission d'aide aux citoyen-ne-s pour obtenir ou conserver un emploi et/ou une mission d'inclusion sociale sur le marché du travail, par exemple en termes d'égalité entre les sexes. Le FSE soutient une approche « bottom-up » du développement local, c'est-à-dire mené par les acteurs locaux, car leur connaissance des problématiques et du terrain est plus grande, et leur engagement souvent plus important. Le FSE est donc un instrument financier clé pour permettre à l'ESS d'intervenir en milieux urbain et rural.

Bonne pratique n°7 : le projet 1st Contract (Saint-Nazaire, France)

À Saint-Nazaire, le projet *1st Contract – La Machine* a témoigné de l'importance cruciale du FSE pour lutter contre la fracture urbaine et sortir certains quartiers de la « crise » qu'ils traversent. Afin d'aider les jeunes des quartiers ouest de la ville, considérés comme zones urbaines à problème, *1st Contract – La Machine* a proposé sept semaines de formation à huit jeunes sous forme de participation à des activités liées à la vie locale, comme la restauration de meubles issus de lieux qu'ils fréquentent dans leur quartier. Ils ont aussi été impliqués dans le travail collectif de préparation du spectacle « Flamme » des fêtes de Noël en décembre 2010, que ce soit en s'initiant à la pyrotechnie ou en produisant des jouets en bois. Après le projet, la moitié des jeunes a suivi un cours d'orientation professionnelle, un a commencé une formation et deux ont trouvé un emploi.

Doté d'une enveloppe de près de 80 milliards d'euros, le FSE représentait 24,8% de l'ensemble des Fonds structurels pour la période 2014-2020, soit près de 10% du budget européen total. Par le rôle central et historique qu'elles occupent – notamment dans les secteurs de l'(ré)insertion socioprofessionnelle, de la formation, de l'éducation, de la santé, de la mobilité durable etc. – , les externalités positives qu'elles déploient, l'innovation sociale qu'elles génèrent, la cohésion qu'elle promeuvent dans les territoires urbains comme ruraux, les structures de l'ESS sont logiquement mentionnées comme priorité d'investissement pour l'objectif thématique « promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » :

Soutenir l'innovation sociale permet aux politiques de mieux répondre au changement social. Le FSE devrait encourager et soutenir les entreprises et les entrepreneurs sociaux novateurs ainsi que les projets innovants entrepris par les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de l'économie sociale.

Parlement européen et Conseil, Règlement (UE) N° 1304/2013⁶⁵

⁶⁴ Intégré dans le FSE+ pour la programmation 2021/2027.

⁶⁵ Journal officiel de l'Union européenne, *Règlement (UE) du parlement et du conseil du 13 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du conseil*, Consulté sur : <https://cutt.ly/VhVPPZq>

Avec la programmation 2021-2027, le FSE devient le FSE +, résultat de la fusion entre :

- l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) ;
- le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) ;
- et l'actuel Fonds Social Européen (FSE)

La promotion de l'entrepreneuriat social et de l'ESS est, par ailleurs, une priorité maintenue dans le règlement du nouveau FSE+. Le manque d'accès au financement concernant les entreprises de l'ESS a été acté, et des dispositions ont été intégrées afin d'y répondre.

"Le FSE+ devrait avoir pour objectif de promouvoir l'emploi par des interventions permettant la (ré)intégration sur le marché du travail notamment des jeunes, des chômeurs de longue durée et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale. »

"Le manque d'accès au financement pour les micro-entreprises, l'économie sociale et les entreprises sociales constitue un des principaux obstacles à la création d'entreprises, en particulier chez les personnes les plus éloignées du marché du travail. Le règlement FSE+ prévoit des dispositions afin de créer un écosystème du marché permettant d'accroître l'offre de financement et son accès par les entreprises sociales et de satisfaire la demande des personnes qui en ont le plus besoin, notamment les chômeurs, les femmes et les personnes vulnérables qui souhaitent créer ou développer une microentreprise ou une entreprise sociale.

Parlement européen et Conseil,⁶⁶

Le FSE+ est un instrument central pour promouvoir, soutenir et développer l'économie sociale et solidaire. De manière générale, au regard des bénéficiaires auxquels il s'adresse en priorité — « les personnes défavorisées comme les chômeurs de longue durée, [...] les personnes victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale » — et les valeurs qu'il met en avant, comme la « bonne gouvernance » ou « le progrès social », le FSE s'adresse directement aux structures de l'économie sociale et solidaire.

Bonne pratique n°8 : le projet 100% Jeunes (Bruxelles, Belgique)

En Belgique, le projet 100% Jeunes (2019-2023) coordonné par POUR LA SOLIDARITÉ-PLS propose un accompagnement individuel et collectif, gratuit et ouvert aux jeunes Bruxellois-e-s qui ne sont pas à l'école, en emploi ou en formation. D'une durée totale d'un an, le projet vise durant les six premiers mois à « booster leur estime de soi, leur créativité et surtout définir le projet de chacun et chacune qui sera soutenu pendant les 6 mois suivants »⁶⁷. 100% Jeunes possède une finalité d'emploi et d'inclusion sociale, en l'occurrence des jeunes dans le milieu urbain bruxellois ; en conséquence, il est soutenu par le Fonds social européen, en partenariat avec Actiris⁶⁸.

En savoir plus : <https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/100-jeunes-le-parcours-individuel-et-collectif-de-jeunes-neet-bruxelles>

⁶⁶ Commission européenne, Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif au FSE+, 2018, Consulté sur : <https://cutt.ly/7hV6GKq>

⁶⁷ « 100% Jeunes : un accompagnement par, pour et avec les jeunes... bruxellois-e-s ! », site web de Pour La Solidarité-PLS, 01.03.2019. Consulté sur : <https://cutt.ly/Lb06acD>.

⁶⁸ Actiris est chargé de la politique de l'emploi dans la région de Bruxelles-Capitale.

2. LE FEDER AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a été créé pour renforcer la cohésion économique et sociale de l'UE en corrigeant les déséquilibres entre régions, et permet notamment de financer la revitalisation des quartiers urbains : « son action vise à pallier les problèmes économiques, environnementaux et sociaux dans les villes, en privilégiant le développement urbain durable. Les États membres devront réserver au moins 5% des ressources du FEDER à ce domaine, par le biais d'« actions intégrées » gérées par les villes »⁶⁹. Dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, la Commission souhaite renforcer la dimension urbaine, en consacrant 6% du FEDER au développement urbain durable et à la création d'un programme de mise en réseau et de renforcement des capacités destiné aux autorités urbaines, l'Initiative Urbaine Européenne⁷⁰.

Entre 2014 et 2020, le FEDER finance URBACT III à hauteur de 75 millions d'euros. Il s'agit d'un programme européen d'apprentissages et d'échanges pour un développement urbain durable, afin que les villes européennes répondent aux défis urbains et partagent leurs bonnes pratiques. URBACT III s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 en contribuant à la mise en place et au partage de politiques urbaines. Les quartiers urbains bénéficient de ce soutien, car le programme promeut l'emploi et la mobilité de la main d'œuvre, ainsi que l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. Parmi les bonnes pratiques qu'URBACT cherche à diffuser, on retrouve une stratégie de développement local pour les quartiers et les zones d'intervention prioritaires.

Le FEDER finance aussi les Actions Innovatrices Urbaines (AIU) à hauteur de 372 millions d'euros pour la période 2014-2020. Les AIU sont une Initiative de l'Union pour que les aires urbaines d'au moins 50000 habitant-e-s adoptent des solutions innovantes face aux défis qu'elles rencontrent, à l'instar de la pauvreté ou des problèmes d'emploi, de logement. Les autorités urbaines sont les seules bénéficiaires des fonds alloués, mais « étant donné la complexité des défis urbains, celles-ci ne peuvent agir seules. Afin de concevoir et de mettre en place des solutions efficaces et innovantes, les autorités urbaines ont besoin d'impliquer tous les acteurs clés qui peuvent apporter leur expertise et leur connaissance sur des questions de politiques spécifiques. Cela englobe des agences, des organisations, le secteur privé, les organismes de recherche, les ONGs, etc. »⁷¹.

Bonne pratique n°9 : le projet B-MINCOME (Barcelone, Espagne)

Entre 2017 et 2019, le FEDER a ainsi pu soutenir, via les Actions Innovatrices Urbaines, le projet B-MINCOME à Barcelone. Ce dernier a mis en place un revenu minimum garanti et des politiques sociales actives dans les zones urbaines défavorisées de la ville, comme le quartier de Besos, secteur le plus défavorisé et pauvre de Barcelone, marqué par de plus forts taux de chômage et de déscolarisation que la moyenne. Le constat de départ est celui d'un fort accroissement des inégalités à Barcelone, avec une augmentation des revenus de 11% dans les quartiers riches contre une diminution de 27% dans les quartiers pauvres, ce qui traduit un creusement de la fracture sociale et de la précarisation. Ces inégalités se cachent aussi au sein des quartiers, puisque les immigrants, les familles avec enfants, ou encore les parents isolés sont plus touchés par le phénomène. « L'expression de la pauvreté est due à une série de facteurs reliés, qui s'accumulent sur les mêmes groupes : le manque de revenus entraîne des difficultés à trouver un logement abordable, des taux élevés de décrochage scolaire, des problèmes de santé ou la pauvreté énergétique, pour ne citer que quelques exemples.

Finalement, la population la plus touchée par la crise a le sentiment d'être des sujets passifs, ayant très peu de latitude pour intervenir et proposer des solutions réellement adaptées à leur situation, ils réagissent

⁶⁹ Fonds européen de développement régional, consulté sur le site de la Commission : <https://cutt.ly/3b06fTC>

⁷⁰ Nouvelle politique de cohésion, site de la Commission européenne, consulté sur : <https://cutt.ly/fb06ygl>

⁷¹ Site web des Actions Innovatrices Urbaines, consulté sur : <https://cutt.ly/bb2w0Jk>

donc en partant à l'étranger, en participant à des mouvements de protestation sociale ou en essayant de survivre grâce à l'économie parallèle. »⁷² Grâce aux AIU, qui ont fourni un peu plus de 4,8 millions d'euros de fonds FEDER, Barcelone a pu instituer un revenu minimum garanti pour compléter les revenus dans les quartiers les plus démunis et les quartiers les plus pauvres ; 1000 foyers y ont eu accès, à titre d'essai. En augmentant le budget de ces foyers, l'objectif est de leur offrir la possibilité d'un meilleur cadre de vie et de meilleures conditions de vie. La lutte contre la pauvreté passe aussi par un travail de terrain sous forme d'interaction sociale et de participation communautaire.

Par le biais des fonds structurels gérés par les Etats ou les Régions, le FEDER centré sur la cohésion sociale et économique des régions intervient également sur les territoires ruraux à travers ses différents objectifs : l'innovation et la recherche, le soutien aux TPE/PME, la transition vers une économie décarbonée, le développement des énergies renouvelables et de la mobilité douce, etc. autant d'enjeux sur lesquels l'ESS présente de fortes potentialités mais aussi via son objectif une Europe plus proche des citoyens, qui consacre un volet de ce fonds au développement territorial dans chaque état membre ; des fonds FEDER pourront ainsi être aussi fléchés sur les territoires ruraux. En effet, on constate que les structures de l'ESS sont très actives dans les domaines du réemploi et du recyclage par exemple, des activités au cœur du modèle d'économie circulaire. Si l'ESS est reconnue dans le domaine de la gestion des déchets et du réemploi, d'autres initiatives méritent d'être mises en lumière. L'adoption d'un système coopératif, en particulier, peut se faire dans de nombreux domaines (énergies renouvelables, économie collaborative, urbanisme temporaire, transport ferroviaire etc.).

Fort d'un budget de près de 234 milliards d'euros (au prix de 2018) pour la période 2021/2027, ces fonds devront permettre d'investir dans des projets qui construisent une Europe plus verte, intelligente, connectée, sociale et proche de ses citoyens. Ces soutiens devront également permettre de développer des réponses aux enjeux climatique, de cohésion économique et sociale, de disparités et de problématiques spécifiques aux territoires.

Les projets portés par les structures de l'ESS répondent aux besoins spécifiques des territoires, notamment par le principe participatif, par son implantation dans la collectivité et ses liens avec les territoires et ses représentants. Leurs activités permettent de tendre vers la réalisation des objectifs climatiques de l'UE. Les principaux axes disponibles à ce jour poursuivent l'objectif de ne laisser personne de côté grâce aux moyens financiers disponibles pour fournir un accès à des services de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, de veiller à l'intégration des migrants et de lutter contre l'exclusion sociale :

- Une concentration thématique des fonds sur les priorités européennes centrées sur une Union verte (30 % minimum pour toutes les priorités), numérique et innovante ;
- Un champ d'application de l'aide pour orienter les investissements sur le terrain ;
- Une **attention accrue aux territoires** confrontés à des **défis en matière de développement**, tels que les **zones rurales, les zones en déclin démographique ou présentant des handicaps naturels** ;
- Des ressources affectées au **développement urbain durable** (6 % de la dotation du FEDER) ;
- Initiative urbaine européenne — un nouvel outil de rationalisation des flux de soutien existants que la Commission met à la disposition des villes (connaissances, renforcement des capacités et innovation) ;

⁷² B-MINCOME, site web des Actions Innovatrices Urbaines, consulté sur : <https://cutt.ly/nb2w8QE>

- Des investissements interrégionaux innovants — une nouvelle initiative qui réunira les régions pour développer l'excellence dans la recherche et l'innovation ;
- Un champ d'application de l'enveloppe financière spécifique supplémentaire destinée à répondre aux besoins des régions ultrapériphériques.

Le FEDER apparaît ainsi comme un levier majeur pour le développement de projets issus de l'ESS. Depuis toujours, le FEDER œuvre pour corriger les déséquilibres entre les régions européennes, en finançant des projets divers liés aux questions d'infrastructures, d'équipements en matière de recherche, de stimulation de l'esprit entrepreneurial, de revitalisation des centres urbains etc. En territoire urbain comme ruraux, il est nécessaire que les décideur.euse.s politiques œuvrent pour garantir un maximum d'accessibilité à ces Fonds pour les projets de l'ESS.

3. LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET L'APPROCHE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

La Politique Agricole Commune est le levier le plus important de l'Union pour contribuer au développement rural, et son budget représente 408,3 milliards d'euros sur la période 2014-2020.

Parmi les instruments financiers qui composent la PAC, le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) est majeur pour venir en aide aux territoires ruraux. D'une valeur de 100 milliards d'euros pour la période 2014-2020, le FEADER finance des programmes dans les régions de tous les États membres. Sur la période de programmation 2014-2020, il vise à accompagner la transition écologique des exploitations et à soutenir le développement rural dans ses différentes dimensions., « *la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures en faveur du climat* » et « *un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment à travers la création et la préservation des emplois existants* »⁷³..

Ainsi les acteur.rice.s de l'ESS qui apportent des réponses aux enjeux de la transition écologique des installations peuvent bénéficier du FEADER : sur l'accompagnement à l'installation agricole alternative, sur l'évolution des pratiques agricoles plus solidaires et agroécologiques de territoire, comme parties prenantes de nouvelles approches en vue de la reterritorialisation de l'alimentation (circuits courts, AMAP, épiceries solidaires, coopératives de consommateurs...), etc.

Bonne pratique n°10 : Couleurs paysannes

Le FEADER a par exemple financé le projet Couleurs paysannes dans la région d'Aix-en-Provence : Les magasins "Couleurs Paysannes" sont constitués sous forme de coopératives qui réunissent chacune **une soixantaine de d'exploitations agricoles locales qui emploient environ 200 personnes. Les magasins proposent les produits locaux de ces acteurs, de l'alimentaire aux cosmétiques, y compris biologiques.** Ce projet de magasins de producteurs en vente collective directe est initié en 2005 par 4 agriculteurs de la région.

⁷³ Commission européenne, glossaire, « Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ».

Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) financé par le FEADER est une initiative de l'Union européenne pour soutenir des projets de revitalisation des zones rurales et de création d'emplois et qui est de fait, sur les territoires, mobilisé en partie par des structures de l'ESS, qui jouent un rôle essentiel en matière de maintien et développement de services de proximité, de maintien et d'accueil de nouveaux.elles habitant.e.s.

Le Réseau européen de développement rural (ENRD) a mis en place l'approche de développement local LEADER « pour associer les acteurs locaux à la conception et à la mise en œuvre de stratégies, à la prise de décision et à l'affectation de ressources pour le développement de leurs zones rurales. »⁷⁴ Depuis deux décennies, le « développement local mené par les acteurs locaux » regroupe 2800 groupes d'action locale qui représentent 61% de la population rurale de l'UE et réunissent les différents acteurs des territoires, tant privés que publics ou la société civile, afin de renforcer la coopération.

Bonne pratique n°11 : The Flourishing Destinations approach

Financé par le FEADER, les communautés GAL et personnel LEADER de Roumanie (Bazinul Dornelor), de Flandre (Meetjesland) et d'Écosse (Angus) ont travaillé ensemble pour créer un modèle de développement du tourisme communautaire durable. L'enjeu étant de développer des activités touristiques s'appuyant sur la communauté et le capital naturel des régions. Les partenaires ont organisé des actions de coopération transnationale et des ateliers croisés afin d'identifier, de tester et de développer un modèle de tourisme durable dirigé par la communauté⁷⁵.

Depuis 2014, l'approche LEADER a été rebaptisée « développement local mené par les acteurs locaux » (CLLD) a été étendue à plusieurs fonds européens, à savoir le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche), le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le FSE afin de renforcer les liens entre zones rurales, urbaines et de pêche.

La PAC & l'ESS : des objectifs convergents, un levier de développement

Lors d'une conférence en ligne des régions européennes de l'ESS (initiative ESER de la DG Grow) en septembre 2020, un représentant de la DG Agri soulignait les liens possibles entre la PAC et l'économie sociale et solidaire.

Après avoir présenté les différentes problématiques des territoires ruraux auxquelles l'ESS apporte des réponses (services sociaux aux personnes les plus vulnérables notamment – personnes âgées, handicapées, issues de l'immigration, sans-abri, etc. – production et commercialisation alimentaire, gestion des déchets, soins de santé pour tous, etc.) le responsable de la DG Agri présentait les mesures et dispositifs de la PAC que peuvent mobiliser les structures de l'ESS :

- Aide au démarrage des activités non-agricoles : création d'activités économiques non agricoles (services de santé, services culturels, tourisme rural, production d'énergies renouvelables) et aide à l'investissement pour soutenir la création ou le développement d'activités économiques non agricoles (mesures 6.2 et 6.4) ;
- Diversification des exploitations vers l'agriculture sociale : développement de nouvelles activités liées à la santé, l'intégration sociale, l'éducation à l'environnement et à l'alimentation dans les exploitations agricoles (mesure 16.9) ;
- Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (mesure 7) ;
- Programme Leader (mesure 19).
- Partenariats d'innovation européenne
- Smart villages (PAC post 2020)

⁷⁴ Réseau européen de développement rural, onglet « LEADER/CLLD ».

⁷⁵ ENRD, "The Flourishing destinations Approach", consulté sur : <https://cutt.ly/Sb2eifd>.

Le rôle important des collectivités régionales a été souligné, que ce soit pour la réalisation de diagnostics régionaux sur l'accessibilité des services, l'identification de besoins des territoires ruraux auxquels des innovations sociales peuvent répondre, le soutien à l'écosystème de l'ESS, ou le repérage des financements possibles.

En octobre 2020 le Conseil de l'Union européenne a conclu qu'il était nécessaire d'accroître les ambitions environnementales de la PAC : l'objectif est de bâtir une PAC plus simple, plus verte et plus juste.

Afin d'accroître ces ambitions environnementales et réaliser les objectifs européens, chacun des États membres devra mettre en place et élaborer, un plan stratégique national (PSN PAC), définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale. Ce PSN-PAC couvre les deux piliers de la PAC et devra répondre à 3 objectifs stratégiques :

- Renforcer les actions favorables à l'environnement et au climat qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne ;
- Favoriser une agriculture intelligente et résiliente assurant la sécurité alimentaire ;
- Renforcer le tissu socio-économique des zones rurales.

Tandis que la Commission européenne, menée par Ursula von der Leyen, avait affirmé de solides ambitions écologiques dans son programme pour l'Union européenne, beaucoup redoute que les réformes de la PAC empêchent de les réaliser.

D'où l'enjeu que les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes concernées (agriculteur.rice.s, coopératives, acteur.rice.s de l'ESS, décideur.euse.s politiques communaux, régionaux, syndicats etc.) soient associés et participent activement à la conception, à la décision, et à la mise en œuvre du Plan stratégique national, dans tous les États membres.

Les objectifs poursuivis montrent qu'il est nécessaire que les Fonds disponibles dans le cadre de la Politique agricole commune bénéficient prioritairement aux structures et projets portés par les acteur.rice.s de l'ESS et qu'une forte inflexion en ce sens est nécessaire. Ces dernier.ère.s œuvrent naturellement à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la PAC en proposant, dans des secteurs variés :

- Qu'ils soient directement agricoles : permacultures, structures d'insertion œuvrant dans l'agriculture biologique, respectueuse tant de l'environnement que des travailleur.euse.s, et durable ;
- Ou qu'ils soient indirectement liés à l'agriculture : dans le secteur de l'alimentation durable par exemple – restaurant, épicerie et autres commerces inclusifs et fonctionnant en économie circulaire.

IV. RECOMMANDATIONS

L'économie sociale et solidaire est un levier d'action à privilégier pour revitaliser les territoires ruraux soumis à la désertification, venir en aide aux quartiers urbains défavorisés et réduire la fracture urbaine, afin de restaurer un lien social mis à mal. Pour lutter contre les inégalités et encourager le développement économique et social, les actions engagées par les structures de l'ESS ont fait leurs preuves : elles améliorent sensiblement la qualité de vie des populations en réintroduisant des services et en créant de l'emploi, tout en valorisant le lien social et la solidarité. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer, et doivent coopérer autant que possible avec les organisations de l'ESS.

Les Fonds accordés par l'Union (FSE, FEDER, FEADER, ...) pour les programmes de développement et de cohésion sont décisifs pour agir. Alors que les bienfaits de l'économie sociale et solidaire ne sont plus à prouver, que ce soit sur les territoires ruraux ou urbains, il est nécessaire que le budget des différents Fonds européens bénéficient spécifiquement aux acteur.rice.s et projets de l'ESS. Les activités innovantes, productrices d'externalités positives (sociales, économiques, environnementales) qu'ils.elles. proposent, permettent d'œuvrer pour la réalisation des objectifs portés par la politique de cohésion comme la politique agricole. Donnons à l'ESS les moyens d'agir !

Tant la crise climatique que la crise du COVID-19 rappellent le besoin urgent de se lancer dans les transitions, que l'Union européenne compte engager avec le Green Deal. L'économie sociale et solidaire doit s'imposer comme l'une des pierres angulaires de ce Pacte vert, parce qu'elle est un élément clé pour construire la société de demain, une société respectueuse de l'humain et de l'environnement, où chacun trouve sa place.

POUR LA SOLIDARITÉ-PLS et le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) formulent ainsi les recommandations suivantes :

- Afin que l'économie sociale poursuive son développement, il est urgent de renforcer sa visibilité auprès du public, ce qui passe entre autres par l'éducation et la recherche afin de toujours plus sensibiliser les citoyen.ne.s. Par ailleurs, cela permettrait aussi d'améliorer les collaborations et synergies entre l'ESS et ses partenaires.
- Renforcer l'acculturation entre les structures de l'ESS et les gouvernements locaux : le développement de formations croisées, le développement de formation à l'ESS auprès des élu.e.s et agents locaux mais aussi le développement de la formation des structures de l'ESS à l'ingénierie territoriale sont des enjeux importants. Le développement de réseaux de gouvernements locaux autour de l'économie sociale et solidaire au sein des différents Etats membres est également un levier pertinent.
- Sensibiliser les gouvernements locaux aux leviers de financements que représentent les fonds européens structurels et d'investissement pour le développement de l'ESS dans les territoires fragiles. Inviter par exemple les gouvernements locaux à dépasser le seuil des 5% du FEADER dédié au programme Leader qui de par sa méthode associant au plus près des territoires la société civile et les élus, favorise la prise en compte des dynamiques de l'ESS.

- Acculturer élu.e.s et agents de collectivités sur les pratiques de coopération en faveur de l'ESS : la coopération entre gouvernements locaux et acteur.rice.s à l'échelle européenne ou internationale est un formidable levier d'apprentissage mutuel et de montée en puissance collective. C'est pourquoi développer des programmes de coopérations, type Erasmus de l'ESS, ou inscrire l'ESS au sein de programmes de coopérations divers (Interreg, coopération décentralisée, etc.) semble important.

- Développer les approches contractuelles entre territoires (à l'image des contrats de réciprocité en France) incluant l'ESS sur différentes thématiques (alimentation, mobilité, culture, jeunesse, etc...). Les fonds européens structurels et d'investissement pourraient également favoriser cette coopération entre territoires urbains et ruraux.

- Co-construire largement le plan européen d'action pour l'économie sociale prévu pour le deuxième semestre 2021. Il est essentiel de prendre en considération le rôle clé que peut jouer l'ESS dans les axes prioritaires développés par la Commission européenne : le Green deal (énergies citoyennes renouvelables, alimentation durable et accessible, mobilité douce, transitions environnementales, réemploi...), le plan de relance post Covid-19, l'économie pour les personnes (insertion par l'activité économique, innovation sociale, etc.), le socle européen des droits sociaux (droits culturels, action sociale, santé pour tous, etc.), ... et le valoriser. Ce plan doit considérer les spécificités des territoires ruraux et urbains, le recours à l'ESS doit être encouragé par des mesures législatives autant que financières, adaptées aux enjeux spécifiques de ces territoires.

- Garantir l'accessibilité des structures de l'ESS aux fonds européens structurels et d'investissement pour répondre aux problématiques rencontrées par les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux, et leurs habitant.e.s : poursuivre l'effort en matière de simplification administrative, facilitations de trésorerie, ouverture des typologies d'action et bénéficiaires aux structures de l'ESS.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES INSTITUTIONNELLES

- Commission européenne, *Budget de l'Union: un nouveau Fonds social et un nouveau Fonds d'ajustement à la mondialisation*, 2018, consulté sur <https://cutt.ly/ThV6YKm>
- Commission européenne, rubrique « Nouvelle politique de cohésion ». Consulté sur : <https://bit.ly/2zxxZDF>
- Commission européenne, « Développement rural ». Consulté sur : <https://bit.ly/2ZaN5js>
- Commission européenne, rubrique « Fonds européen de développement régional ». Consulté sur : <https://bit.ly/2WvKHDT>
- Commission européenne, rubrique « Fonds social européen ». Consulté sur : <https://bit.ly/2T2HQjA>
- Commission européenne, rubrique « New prospects for neighbourhood youths », 16 janvier 2013. Consulté sur : <https://bit.ly/2WTvWcJ>
- Commission européenne, rubrique « Nouvelle politique de cohésion ». Consulté sur : <https://bit.ly/2zxxZDF>
- Commission européenne, Proposition de règlement du parlement européen et du conseil relatif au FSE+, 2018, Consulté sur : <https://cutt.ly/7hV6GKq>
- Commission européenne, rubrique « Supporting local partnerships ». Consulté sur : <https://bit.ly/35WgTDc>
- Comité Économique et Social Européen ; « Évolutions récentes de l'économie sociale dans l'Union européenne », 2016 (CES/CSS/12/2016/23406). Consulté sur : <https://bit.ly/2ZbxCkX>
- Eurostat, glossaire : personne vivant dans un ménage à faible niveau d'intensité de travail. Consulté sur : <https://bit.ly/2YBExD7>
- Eurostat, glossaire : privation matérielle. Consulté sur : <https://bit.ly/31llsqG>
- Eurostat, "Statistics on young people neither in employment nor in education or training", 2020, consulté sur : <https://cutt.ly/Zb04PNy>
- Eurostat, « Statistiques sur les zones rurales dans l'Union européenne », données extraites en février 2017, dernière modification de la page le 10 janvier 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/303Vur3>
- Eurostat, « Urban and rural living in the EU », 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/3dFwaes>
- Eurostat, glossaire : taux de risque de pauvreté. Consulté sur : <https://bit.ly/2NwSmwi>
- Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), « The role of clusters and similar forms of business cooperation in fostering the development of social economy », novembre 2019.
- Groupe d'experts de la Commission sur l'entrepreneuriat social (GECES), « Social enterprises and the social economy going forward », octobre 2016. Consulté sur : <https://bit.ly/3fRalFp>
- Journal officiel de l'Union européenne, *Règlement (UE) du parlement et du conseil du 13 décembre 2013 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) n°1081/2006 du conseil*, Consulté sur : <https://cutt.ly/VhVPPZq>
- OECD, "Rural Well-being : Geography of opportunities – Policy Highlights", 2020. Consulté sur : <https://cutt.ly/AhHOaWd>
- Organisation Internationale du Travail, Deuxième édition de l'Académie sur l'Économie Sociale et Solidaire, « Économie sociale et solidaire : notre chemin vers le travail décent », Guide 2011. Consulté sur : <https://bit.ly/36vbsLZ>
- Organisation Internationale du Travail, « L'économie sociale et solidaire », novembre 2014. Consulté sur : <https://bit.ly/2XqNqh3>

- Parlement européen, Vers la politique agricole commune de l'après 2020, Consulté sur : <https://cutt.ly/NhV60px>
- URBACT, « Requalification des zones défavorisées et la nouvelle approche de la politique de cohésion », août 2015. Consulté sur : <https://bit.ly/2WV0tXB>
- Réseau européen de développement rural, « LEADER/CCLD ». Consulté sur : <https://bit.ly/2Nz759U>

PUBLICATIONS ET ARTICLES

- Amélie Artis, Danièle Demoustier et Emmanuelle Puissant, « Le rôle de l'économie sociale et solidaire dans les territoires : six études de cas comparées », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, 2009, (N°314), pages 18 à 31. Consulté sur : <https://bit.ly/2zBzY1q>
- Michel Cabannes, « Les fractures territoriales : de la fragmentation au dualisme », 04 avril 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/2T2BAYZ>
- Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS, « L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux », juin 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/3dxqZEB>
- Danièle Demoustier et David Vallat, « Économie sociale et solidaire et politique de la ville », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, 2005/2, (N°296), pages 70 à 82. Consulté sur : <https://bit.ly/3fMU57Z>
- Élise Dubetz, « Le Fonds européen de développement régional », POUR LA SOLIDARITÉ, collection Note d'analyse, mars 2012. Consulté sur : <https://bit.ly/2XtIHLC>
- Le Labo de l'ESS, « Eco-Domaine de Bouquetot : coopérer pour le développement durable en milieu rural », 20 mars 2017. Consulté sur : <https://bit.ly/31j91f>
- La Labo de l'ESS, fiche « PTCE ». Consulté sur : <https://bit.ly/3i7gvHE>
- Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES), « Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, Politique de la ville », RepèrESS, février 2020. Consulté sur : <https://bit.ly/2WtftNy>
- Henry Noguès, « Questionner les relations en reconfiguration permanente entre ESS et pouvoirs publics », *Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)*, 2018/3 (N°349), pages 24 à 26. Consulté sur : <https://bit.ly/2Z0VzeC>
- Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire, « L'agriculture sociale en Italie : valeur ajoutée pour les zones rurales périphériques », 19 mars 2020. Consulté sur : <https://bit.ly/2ABNnXV>
- Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire, « L'ESS, un atout pour la revitalisation des commerces de territoires ruraux - conférence en ligne 2019 », 11 octobre 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2Vi2CN1>
- Réseau Européen des Villes & Régions de l'Économie Sociale (REVES Network), « Urban regeneration processes as opportunity for human emancipation – the Capacity project in Messina ». Consulté sur : <https://bit.ly/3bzRe4M>
- Céline Schmitt, « Budget de l'UE : qui profite la PAC ? », Toute l'Europe, 17 février 2020. Consulté sur : <https://bit.ly/2Zd7fta>
- Marie Schuller, « Budget européen 2021-2027 : à la hauteur de l'Europe de demain ? », POUR LA SOLIDARITÉ, collection Note d'analyse, janvier 2019. Consulté sur : <https://bit.ly/2Zv7rWg>
- Social Economy Europe, « The Future of EU policies for the Social Economy : Towards a European Action Plan », 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/3eeWplX>
- Denis Stokkink et Pierre Perard, « L'économie sociale et solidaire en Europe », POUR LA SOLIDARITÉ, collection Note d'analyse, mai 2016. Consulté sur : <https://bit.ly/2CJHFo0>

- Toute l'Europe, « Le Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER », Synthèse, 31 août 2018. Consulté sur : <https://bit.ly/3dyp3DZ>

SITES INTERNET

- ENRD, “The Flourishing destinations Approach”, consulté sur : <https://cutt.ly/Sb2eifd>
- Le Labo de l'ESS. <http://www.lelabo-ess.org/-ess-europeenne-.html>
- Le Labo de l'ESS, « PTCE ». Consulté sur : <https://www.lelabo-ess.org/+ptce-+.html>
- Pour La Solidarité-PLS. Consulté sur : <http://www.pourlasolidarite.eu/>
- Réseau Européen des Villes & Régions de l'Économie Sociale (REVES Network). <http://www.revesnetwork.eu/wp/?lang=fr>
- RTES, Kit municipal, fiche n°6 « Économie sociale et solidaire et politique de la ville ». Consulté sur : <https://www.rtes.fr/system/files/inline-files/Fiche6.pdf>
- Social Economy Europe. <https://www.socialeconomy.eu.org/our-work/#europeanaction>
- Urban Innovative Actions, « Qu'est-ce qu'Actions Innovatrices Urbaines ? ». Consulté sur : <https://bit.ly/2Lt9Rwg>
- Urban Innovative Actions, « B-MINCOME ». Consulté sur : <https://bit.ly/35Ufeyh>

CONFÉRENCES

- RTES, « ESS, territoires et transitions à l'échelle européenne », conférence en ligne en présence de Patricia Andriot, Denis Stokkink et Patrick Klein, 5 mai 2020. Lien à mettre

Remerciements à Thomas Renaux pour le travail effectué sur cette étude.

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ACTUALITÉS – *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Nouveau pacte sur la migration et l'asile*, Remi LETURCQ, avril 2021.
- *Le recul du droit à l'avortement en Europe*, Quentin BELLIS, mars 2021.
- *Initiative citoyenne Européenne : La démocratie participative en panne*, Quentin BELLIS, novembre 2020.

NOTES D'ANALYSE - *Analyse de l'actualité socioéconomique européenne*

- *La sauvegarde de l'emploi en Europe face à la crise sanitaire*, Quentin BELLIS, novembre 2020.
- *Les territoires zéro chômeur de longue durée : enjeux et perspectives*, Yann PAPE, novembre 2020.
- *La Loi tunisienne sur l'économie sociale et solidaire*, Théo BURATTI, octobre 2020.
- *Stratégie européenne en faveur des personnes handicapées post-2020*, Alexis WILLEMOT, octobre 2020.
- *Biens communs et citoyenneté*, Olivier BODART, septembre 2020.
- *L'urbanisme temporaire : Enjeux et perspectives*, Théo BURATTI, septembre 2020.
- *Externalisation des frontières en UE : Enjeux et perspectives*, Théo BURATTI, juillet 2020.
- *Vers l'économie circulaire 2.0*, Alexis WILLEMOT, juin 2020.
- *Mobilité dans les villes et qualité de l'air : l'équation insoluble ?*, Olivier BODART, mai 2020.
- *Green Deal et participation citoyenne*, Thomas RENAUX, mai 2020.
- *Démocratie participative : enjeux et perspectives*, Olivier BODART et Anaïs LUNEAU, avril 2020.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *ESS, territoires ruraux et urbains*, juin 2021
- *Crise sociale au Chili*, Raul Gonzalez MEYER, juin 2020.
- *Innovation sociale dans le monde: Quels bénéfices ?*, Youssef NAFIL, mai 2020.
- *Économie circulaire et ressources humaines: Une étonnante corrélation*, Mathilde MOSSE, décembre 2019.
- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, d'harmonie sociétale et environnementale des territoires. Une voie susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles est confrontée la société actuelle. POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, investi dans la promotion des entreprises d'économie sociale en Europe, poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles trajectoires. C'est dans ce cadre que s'inscrit la désignation de PLS, rapporteur général du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entrepreneuriat social (GECES).

Collection « Études & Dossiers » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

